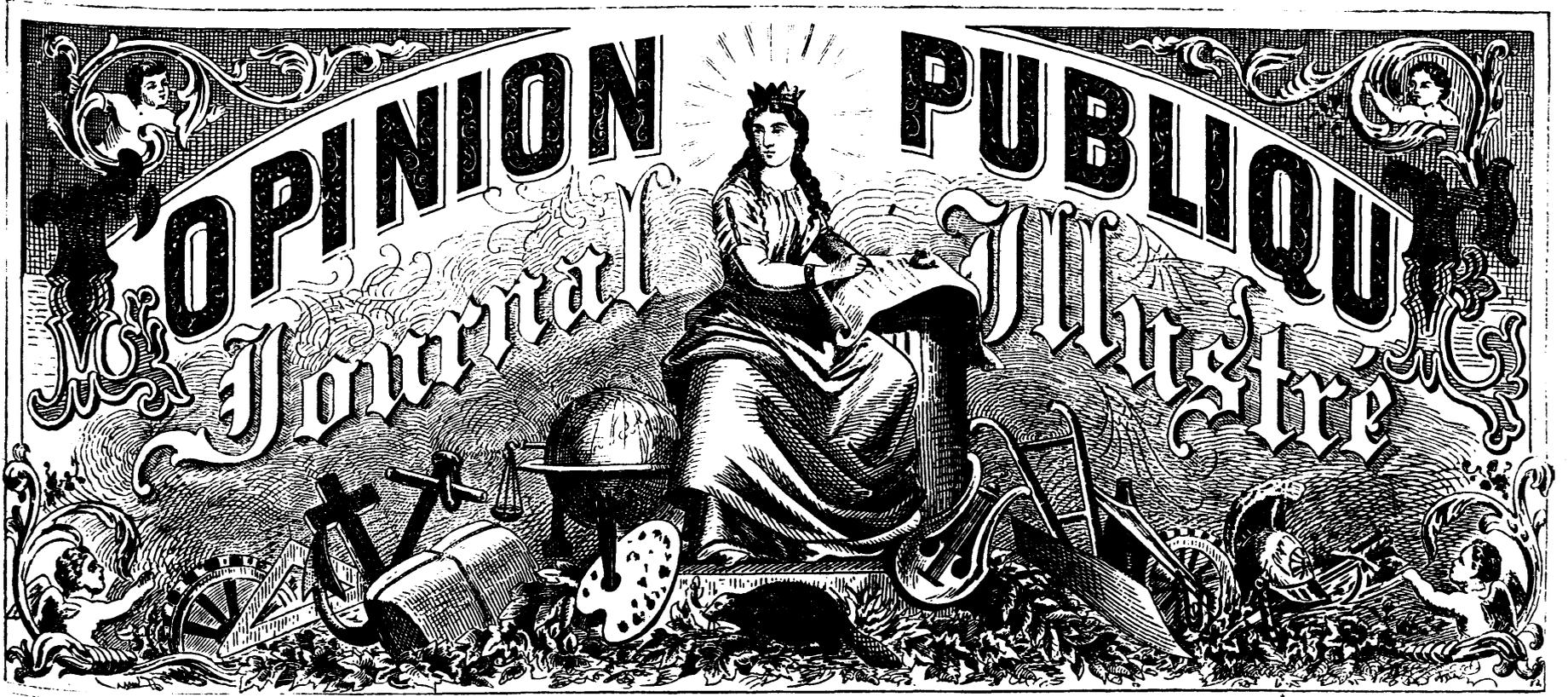


Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers / Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged / Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing / Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps / Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material / Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available / Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments / Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |



VOL. I.—No. 7.

MONTREAL, SAMEDI, 19 FEVRIER, 1870.

ABONNEMENT \$2 50.
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

AVIS.

Ceux qui désireraient avoir quelqu'un de nos premiers numéros n'ont qu'à nous le faire savoir, ils seront satisfaits immédiatement.

Nous serons heureux de réparer les erreurs commises dans la distribution de notre journal.

Plusieurs personnes, après avoir reçu le premier et le deuxième numéro de notre journal, nous ont renvoyé le troisième numéro, parce que nous avons cessé de payer les frais de port.

Les conditions d'abonnement qui se trouvent au bas de notre huitième page sont pourtant assez claires pour qu'il n'y ait pas d'erreur.

L'OPINION PUBLIQUE.

VENDREDI, 18 FEVRIER, 1870.

MISSION DES GOUVERNEMENTS.

La raison de la puissance et de l'efficacité des gouvernements constitutionnels est la communication constante de l'autorité avec le peuple, la connaissance nécessaire et facile des besoins et des aspirations des sociétés. Ceux qui parviennent au pouvoir dans ce régime politique sont la plupart du temps enfants du peuple; fils de laboureurs, de marchands ou d'ouvriers, ils ont connu les nécessités et les misères de la vie, ils ont appris à soulager des souffrances qu'ils ont partagées. Choisis parmi des milliers d'hommes pour la supériorité de leurs facultés morales et intellectuelles, ils ne peuvent garder la confiance publique qu'en continuant de la mériter par leur patriotisme et leur dévouement.

Ces espèces de gouvernements sont de véritables sociétés de protection et d'intérêt mutuel, chacun a sa part dans les fautes comme dans les bienfaits de l'administration publique.

Mais on l'a répété souvent: la vertu, le patriotisme et l'intelligence sont encore plus nécessaires aux gouvernements démocratiques et républicains qu'aux monarchies absolues. Chaque homme y possède une influence proportionnée au développement de son intelligence et y exerce sur la société une action fatale ou salutaire.

Aussi avec quel soin ces sociétés privilégiées doivent-elles conserver et perpétuer dans leur sein les traditions d'honneur, de vertu et de patriotisme! Avec quelle sollicitude elles doivent former le cœur et l'intelligence des générations appelées à jouir des bienfaits de ces nobles institutions!

Comme nous l'avons dit, nous avons le bonheur de vivre à l'ombre de ces institutions remarquables qui offrent la même protection et des droits égaux à toutes les races, à toutes les religions. Nous les avons arrachées au drapeau anglais qui les cachait dans ses plis victorieux, après des efforts et des luttes héroïques.

Nous avons déjà subi plusieurs révolutions pacifiques, la dernière a rangé, il y a trois ans, l'Amérique du Nord sous un même drapeau: ceux qui l'ont faite ont voulu créer une nouvelle nation, jeter les bases d'un empire.

On a fait accepter ce nouvel ordre de choses au Bas-Canada en plaçant sous le contrôle d'un gouvernement local et national certaines attributions qui lui ont paru suffisantes.

Quelles que soient les divergences d'opinion des Canadiens-Français sur la solidité et l'efficacité de cet édifice politique, le patriotisme leur fait un devoir de tirer parti des droits qu'on nous y a laissés.

Nous devons faire tous nos efforts pour empêcher que cette organisation politique ne serve qu'à faire ressortir notre infériorité et notre impuissance et à justifier les projets d'unification ou d'anglicisation qui n'ont pas encore dit leur dernier mot. Cette unification ne doit pas et ne peut pas avoir lieu, elle serait contraire aux desseins de la Providence et à l'avancement de la civilisation en Amérique. L'œuvre de ceux qui ont implanté dans le sol fécondé par leur sang la foi et la civilisation de la France ne peut être vouée à l'anéantissement. Tant de sacrifices et d'héroïsme ne peuvent être stériles.

Si l'insecte le plus infime a sa raison d'être et concourt au but de la création, à plus forte raison l'existence d'une nation doit avoir sa place dans les desseins de Dieu. La diversité est une loi de la nature, une nécessité de l'ordre moral et politique, un élément de progrès pour l'humanité.

Ce n'est pas le hasard qui a mis la race française et la race anglaise en présence l'une de l'autre en Amérique; chacune d'elle avec ses facultés et ses mœurs spéciales était nécessaire au développement et à l'exploitation de ce vaste continent.

Et pourquoi nous faire renoncer à notre autonomie? Notre origine n'est-elle pas aussi noble que celle de nos compatriotes anglais? Notre langue est-elle inférieure à celle qu'ils parlent? Nos institutions religieuses et nationales, sont-elles indignes d'estime et de respect?

Ceux qui nous gouvernent et qui sont chargés de mettre en opération notre nouveau système politique, doivent se pénétrer de ces grandes vérités, dont l'existence doit inspirer leur législation. Ils doivent éclairer les pas de notre nationalité dans la voie qui peut la conduire à la conquête de ses destinées, à l'accomplissement de sa mission.

La tâche sans doute est difficile, mais les grandes œuvres se fondent par le dévouement et le sacrifice.

Leur premier devoir est de mettre la foi catholique et nos institutions nationales à l'abri de toutes les atteintes, et leur donner les moyens de s'étendre, de se propager en montrant qu'elles ne sont pas irréconciliables avec le progrès, la liberté et l'esprit d'entreprise.

Il est inutile de fermer les yeux sur les dangers de notre situation et de nous bercer d'illusions puéres sur notre avenir. Il faut que nos hommes publics trouvent dans notre nouvelle organisation politique, des éléments de régénération de progrès matériel, pour nous élever au niveau des autres provinces britanniques, il faut qu'ils arrêtent le courant de l'émigration par le défrichement de nos terres incultes, le développement de notre industrie nationale et l'établissement d'un système d'éducation plus approprié aux besoins du pays.

Les chefs de la société civile et religieuse doivent se donner la main pour accomplir ces réformes indispensables: Autrement nous nous éteindrions lentement dans le ridicule et l'impuissance.

La question d'économie doit disparaître devant les exigences de notre avenir: l'homme qui n'a rien ne passe pas sa vie à rien faire dans la crainte de s'endetter pour ouvrir une maison de commerce, ou défricher une terre. Il emprunte, il s'agit en tous sens, et c'est ainsi que se font bien souvent les grandes fortunes.

Qu'on ouvre des chemins à travers la forêt, à n'importe quel prix qu'on fasse des sacrifices considérables pour établir des maisons d'écoles industrielles, agricoles et commerciales, qu'on ne craigne pas de dépenser cinq ou six mille louis de plus pour nous donner une administration judiciaire efficace, pour relever le niveau de la justice,—et le pays sera satisfait.

Colonisation, éducation et administration de la justice, voilà trois choses qui devraient passer avant toutes les autres, parce que toutes trois elles suscitent depuis longtemps des inquiétudes patriotiques et renferment des dangers et des souffrances dont chaque jour augmente la gravité.

Nous avons voulu répéter quelques unes des pensées que nous avons déjà exprimées parce qu'elles préoccupent avec raison l'opinion publique, et qu'on ne peut pas leur donner trop de force et d'extension.

L. O. DAVID.

M. Dansereau, rédacteur-en-chef et correspondant parlementaire de la *Minerve*, écrit ce qui suit d'Ottawa, à la date du 15 courant. Les admirateurs, et ils sont nombreux, de Mgr. Taché, tous ceux qui veulent que justice soit rendue à nos hommes éminents et à notre race, liront cela avec plaisir.

«Ce soir, il y a grand gala chez Son Excellence le Gouverneur. Les ministres en sont, ainsi qu'un certain nombre de députés. Sa Grandeur Mgr. Taché y assistera pareillement.

Les rumeurs que l'on s'est plu à répandre sur de prétendues défiances ou de prétendues froideurs entre Sa Grandeur et le gouvernement sont toutes fausses. Ceux qui ont accusé Sa Grandeur de voir d'un bon œil l'insurrection du Nord-Ouest ne savaient pas tout simplement ce qu'ils disaient; car Sa Grandeur est aussi anxieuse que le gouvernement de voir ce dangereux mouvement arrêté. La plus parfaite entente règne donc entre le gouvernement et l'évêque de St. Boniface, et Sa Grandeur devra partir dans deux ou trois jours pour le Nord-Ouest.

Mgr. Taché occupait le poste d'honneur à l'ouverture de la Chambre.

Il est du reste infiniment apprécié par les hommes éminents d'autres croyances qui l'ont rencontré. Il a particulièrement plu à Son Excellence et à Lady Young, qui l'ont invité samedi dernier à dîner et qui lui ont réitéré l'invitation pour aujourd'hui. Somme toute, l'imbroglio du Nord-Ouest aura eu pour effet de faire connaître à nos compatriotes d'origine étrangère à la nôtre, les mérites et la valeur considérable d'un de nos plus illustres prélats.

M. l'Orateur Cockburn mérite certainement la reconnaissance de nos compatriotes pour le respect qu'il leur a témoigné en insistant à ce qu'un des nôtres fut placé dans l'enceinte des Communes comme troisième greffier. C'est au Département des Traducteurs français que M. l'Orateur s'est adressé pour trouver la personne de son choix. Le chef du département, M. E. A. Dorion, qui est en même temps greffier en loi français, ne pouvant, à cause de la spécialité de ses travaux, accepter ce poste, il a été donné à M. Fanning qui, bien que portant un nom anglais, est tout aussi canadien-français que nous."

LA PAIX RETABLIE A PARIS.

Les troubles éclatés à Paris et dont nous parlions dans notre dernier numéro, ont été facilement réprimés sans que l'armée ait été appelée à se servir de ses armes. C'est une grande et belle victoire pour le nouveau Gouvernement. Mais il est tout de même fort humiliant pour un pays qui s'appelle la France, qu'un insignifiant et infime brouillon de Rochefort puisse mettre ses libertés en danger.

OUVERTURE DU PARLEMENT FEDERAL.

Nous reproduisons plus loin le discours du Trône, prononcé le 15 février courant. Nos lecteurs nous sauront gré de le leur donner en entier; il est de la plus haute importance et présente une session animée et intéressante.

Aujourd'hui, à 3 heures p.m. Son Excellence le Gouverneur Général se rendit avec toute la pompe ordinaire en pareille circonstance, à la salle du Sénat, et s'assit sur le trône.

Les membres du Sénat étant réunis, Son Excellence voulut bien ordonner aux Chambres des Communes de se rendre au Sénat et ouvrir ensuite la troisième session du premier Parlement de la Puissance du Canada.

Voici le discours du trône :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je revois avec confiance votre conseil, et j'éprouve beaucoup de satisfaction de pouvoir, en la présente occasion, vous appeler à reprendre vos travaux publics à cette période de l'année, la plus favorable à vous tous.

Nous pouvons augurer du bien des circonstances sous lesquelles nous nous réunissons.

La Providence en sa bonté nous a donné une abondante récolte, et les pêcheurs ont eu un rendement extraordinairement élevé. Dans plusieurs districts, les industries déjà existantes ont été améliorées et de nouvelles entreprises ont donné de l'élan et de l'activité au commerce, et de l'emploi à notre peuple. La colonisation avance aussi rapidement et fait tous les jours de nouveaux progrès. Le commerce et la richesse de la Confédération subissent un mouvement ascendant et l'administration impartiale de la justice maintient généralement l'ordre et la sécurité.

J'ai surveillé avec beaucoup d'anxiété le cours des événements qui s'accomplissent dans les Territoires du Nord-Ouest. De regrettables malentendus et une mauvaise interprétation des intentions du Canada, ont amené les plus graves complications.

Afin d'en venir à une solution, j'ai pensé qu'on devait épuiser tous les moyens de conciliation avant d'adopter d'autres mesures. Les dernières nouvelles nous donnent à penser que les craintes entretenues par une certaine partie des habitants sont dénuées de fondement, et qu'on désire écouter les explications que je leur ai fait donner.

Les efforts tentés en ce sens par mon gouvernement ne peuvent manquer d'amener la solution des difficultés et assurer ainsi l'entrée des territoires du Nord-Ouest, dans la Confédération.

Comme l'acte passé pour le gouvernement temporaire des territoires lors de leur réunion avec le Canada, expire à la clôture de la présente session, il sera soumis à votre considération une mesure pourvoyant à leur gouvernement.

Les chartes de la plus grande partie des Banques ont été étendues à une période de temps limitée afin que durant l'intervalle, les questions de Banque et de numéraire reçoivent toutes les considérations que requiert leur importance.

Une mesure pour sauvegarder les intérêts du peuple sans intervenir dans les légitimes opérations des Banques sera soumise à votre examen. Elle sera de nature, je pense, à établir sur une base sûre et solide ces intérêts de si haute importance.

Les lois en force au sujet des franchises électorales et le mode des élections du Parlement, dans les diverses Provinces de la Puissance, varient beaucoup dans leur application et il serait important qu'on passât une loi réglant uniformément les franchises électorales et les élections à la Chambre des Communes. Une mesure à ce sujet sera soumise à votre considération.

Sous la mise en force de l'acte du Parlement Impérial passé en 1862, pour amender les lois se rapportant à notre commerce côtier et à la marine marchande dans les possessions anglaises, une période de deux années est accordée pour le règlement du commerce côtier.

Dans l'absence de toute législation à ce sujet durant la période sus-mentionnée, les dépositifs de la loi impériale seront en force. L'étendue et la valeur de notre commerce international rendent désirables des lois à cet effet et une mesure sera en conséquence soumise à votre examen.

La création d'une Cour d'appel en vertu des pouvoirs qui vous sont conférés par l'Acte d'Union, est un sujet qui mérite considération. Une mesure vous sera présentée pour l'établissement de cette Cour et pour lui conférer une juridiction première.

La loi a fixé l'année 1871 comme l'époque où devra avoir lieu le recensement décennal. Comme il y a différentes lois sur ce sujet dans les différentes provinces, il sera en conséquence nécessaire de passer un acte pour établir un système efficace et uniforme par toute la Puissance.

On a déjà fait des ouvertures pour s'assurer la coopération de Terre-Neuve et de l'Île du Prince Edouard, et je pense que le recensement sera fait sur un même système et simultanément dans toutes les parties des possessions anglaises de l'Amérique du Nord.

Il est inutile de m'appesantir sur l'importance des renseignements que le recensement devra nous fournir. On se souviendra pour s'en convaincre pleinement que le recensement servira de base à la représentation parlementaire.

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai ordonné que les comptes de l'année dernière vous soient présentés. Les estimés de la présente année financière vous seront aussi soumis. Ils ont été faits avec toute l'économie possible sans nuire au bon fonctionnement du service civil et je pense que vous serez d'opinion que les finances sont dans un état satisfaisant et que le peuple peut sans inconvénient payer pour le service de Sa Majesté les subsides qu'il est du devoir de mon gouvernement de vous demander de voter.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

L'acte touchant la Milice et la Défense de la Puissance n'a pas manqué d'attirer l'attention. L'esprit élevé et la loyauté du peuple sont mis en lumière par le fait que la milice active est complète et même au delà du nombre requis, et par la présence des différents corps aux exercices annuels dans les camps ainsi que par la promptitude avec laquelle ils se sont rassemblés en force à l'appel du devoir en plus d'une occasion, lorsque les maraudeurs féniens menaçaient de troubler la paix du pays.

J'ai remarqué avec beaucoup de satisfaction, les efforts qui ont été faits dans plusieurs des Provinces de la Puissance pour aider et encourager l'émigration.

Les progrès sensibles des grands travaux publics dans plusieurs parties du pays offriront l'avantage d'un emploi immédiat à ceux qui tenteraient d'émigrer, et j'espère que durant la prochaine saison de l'été, on verra s'établir parmi nous une classe nombreuse de colons.

J'eus l'occasion de visiter les différentes parties de la Puissance durant l'été et l'automne derniers. J'allai d'abord à Québec, et de là aux Provinces maritimes et à Halifax. J'eus l'honneur de recevoir Son Altesse Royale le Prince Arthur. J'accompagnai ensuite son Altesse Royale dans sa promenade à la Province de Québec.

Partout les richesses du pays et les preuves d'une industrie vigoureuse se montraient évidentes. J'eus le plaisir de faire rapport au gouvernement de Sa Majesté du résultat de mes observations, à savoir que les habitants de la Puissance sont tous contents de leur condition, et que le désir le plus grand de leur cœur est de jouir des franchises et des pleins pouvoirs de la législature qu'ils possèdent, afin de créer, comme faisant partie du royaume britannique, des institutions de leur choix et régies par leurs propres lois.

Je vous laisse maintenant aux travaux de la session en faisant les vœux les plus sincères pour votre plein succès.

On verra plus bas un "Courrier" de Carle Tom. Nous sommes fiers de notre bonne fortune, nous espérons que notre ami voudra bien désormais nous donner plus souvent le plaisir de savourer sa prose finie et toujours judicieuse.

Avec des noms comme A. Ouimet, F. Langelier, Sulte et Carle Tom, *L'Opinion Publique* peut se vanter d'avoir un état-major de chroniqueurs et de correspondants comme peu de journaux en ont.

COURRIER D'ONTARIO.

Les anglais spirituels d'Ottawa nous abordaient, il y a quelques cinq ou six semaines, en nous posant cette question à brûle-point :

— *What was the first Bill rejected at Red River?*

Tout ahuri, vous répondiez : Ma foi, je n'en sais rien. Et vous ?

— *It is Bill McDougall*—reprenaient-ils, en pouffant de rire.

Pour goûter tout le sel de ces braves enfants d'Albion, en cette circonstance, il est assez important de savoir deux choses : la première, c'est que l'honorable M. McDougall s'appelle William de son petit nom chouette ; la seconde, c'est que les anglais font dans le commerce intime du gentil prénom de William l'affreux monosyllabe de Bill, tout en continuant à se croire le premier peuple de l'univers.

Depuis son renvoi à six mois du territoire de la Baie d'Hudson, où fleurit le pemmican, l'Hon. M. Bill se plaît à prendre

..... les nobles attitudes
Des grands sphinx allongés au fond des solitudes
dont parle Beaudelaire, dans un sonnet sur les chats. Il donne à entendre que dans leurs agissements à l'égard de ces messieurs de Fort Garry, les ministres, ses ci-devant collègues, sont fourrés le doigt dans l'œil jusqu'à la deuxième articulation. Encore quelques jours, et vous verrez que au lieu du doigt, ce sera le poing tout entier que Sir John et Sir George se seront enfoncés sous la rétine.

On s'instruit en voyageant, — je crois qu'il y a un proverbe là-dessus. Que M. McDougall ait beaucoup appris dans le cours de sa lointaine excursion, je le crois assez volontiers. On ne traverse pas les plaines sans qu'il se fasse des éclaircies sous vos regards. On ne couche pas plusieurs nuits dans des peaux de buffalo, sans hanter dans ses rêves les hauts sommets de la politique... à dos de bison.

M. McDougall, de retour de Pembina, n'est plus ce nonchalant ministre des Travaux Publics,

“ Qui semblait s'endormir dans un rêve sans fin, ”

pour citer encore le sonnet de Beaudelaire ; non, c'est un homme nouveau, un fier politique, un profond penseur, un philosophe nourri d'idées et de pemmican, qui va ébranler dans ses fondements l'édifice jusqu'aujourd'hui solide de la coalition.

Il serait hasardeux de discuter à cette heure les idées de M. McDougall sur la direction qu'aurait dû prendre le gouvernement en face des difficultés soudaines survenues au Nord-Ouest. Ces idées ont encore une forme trop inconsciente, trop semblable aux vagues conceptions du rêve, pour y voir soi-même très-clair.

Ce qu'il y a de certain, c'est que M. McDougall, monarque en disponibilité, va chercher à reconquérir une couronne quelconque, en intéressant à son sort les sympathies de ses collègues au parlement. Ce qui me semble non moins certain, c'est qu'il va pousser son petit navire, qui n'a jam, jam, jamais navigue dans les eaux de la Rivière-Rouge, sur la côte ministérielle, pour engager le combat avec l'Hon. M. Howe, peut-être avec l'Hon. M. Langevin, qu'on accuse d'avoir poussé Riel à la révolte, peut-être enfin avec le Conseil Privé tout entier.

Oh ! l'on peut s'attendre à une bonne fusillade. Les mousquets sont excellents de part et d'autre, et l'on sait que la gibberie de M. McDougall ne manque pas de cartouches.

Mais M. Howe est un fier tireur, et lorsqu'il se donne la peine d'épauler et de coucher quelqu'un en joue, il est rare que le coup ne porte pas droit au but.

Quant à M. Langevin, il n'aura pas besoin de manger des cailloux, à l'instar de M. Démosthène, pour inventer des traits d'éloquence capables de le tirer d'affaire en cette circonstance. L'idée d'en faire le véritable petit Albert du citoyen Riel, en cette mauvaise conspiration des égarés du Fort Garry, ne rendra probablement point millionnaire celui qui en est accouché. Si cette absurde et ridicule histoire est prise en sous-œuvre, devant les chambres, par l'Hon. M. McDougall, après avoir traîné dans la pauvre mansarde de l'*Evening Mail* d'Ottawa, et dans les maigres bulletins télégraphiques de M. Hubertus, du *Globe*, elle produira autre chose que les éclats de colère et d'indignation que ne manquerait pas de provoquer une bonne grosse trahison, — ce sera un franc éclat de rire. Et, ma foi, ce sera assez. Le public peut être fait pour être berné jusqu'à un certain point, mais demander à ses députés au parlement de croire qu'un homme politique qui a devant lui tout l'avenir assuré à M. Langevin, s'est oublié à fomentier une insurrection au Nord-Ouest pour le plaisir de taquiner un brin cet excellent M. McDougall, c'est pousser la plaisanterie au delà des bornes légitimes. Ce n'est pas un homme prudent et adroit

comme M. Langevin qui descendra jamais à de pareils enfantillages.

Quoiqu'il arrive, voici M. McDougall passer à l'état de *scia*. Tant qu'un grand événement quelconque n'aura point lavé dans son cœur l'ulcère qu'y a déposée sa déception de Pembina, il va être ennuyeux comme un prétendant. Pour se créer un noyau de partisans, pour s'entourer d'amis dévoués, assez décidés pour tenter un coup de main à ses côtés contre l'*usurpateur*, il va prodiguer les écritures épistolaires, comme Victor Hugo et Garibaldi, sans compter les autographes et les correspondances dans les bureaux de journaux. S'il le faut, vous verrez qu'il distribuera des portraits-cartes, et des mèches de ses cheveux.

Ah ! c'est un rude métier que celui de prétendant, et M. McDougall fait bien de secouer sa nonchalance ordinaire, s'il veut le jouer jusqu'au bout.

Si, encore, on pouvait lui donner une petite cour bien gentille comme à ce bon vieux roi de Pologne, père de la vertueuse et touchante Marie Leczinska, nous pourrions nous flatter d'en être quittes à bon marché. Mais nous manquons de petite Navarre en notre pays démocratique du Canada, et, une fois détronés, les monarques n'ont plus qu'à *speecher* sur la première table d'auberge venue pour se refaire une situation, sinon une virginité.

M. Malcolm Cameron n'a pas fait autre chose, depuis qu'il a perdu la riche *prebende* qui le faisait vivre en silence et en contentement sous le régime de l'union des deux Canadas. M. McDougall a eu le courage de lui faire observer, à Almonte, que son retour à ses idées d'opposition du temps jadis coïncidait d'une façon compromettante pour son caractère politique avec sa déconfiture de fonctionnaire à gros traitements. Le temps ne viendra-t-il pas bientôt où l'on pourra signaler exactement le même défaut à la cuirasse de l'Hon. Bill McDougall ?

Laissons la session prendre son développement et l'on verra clair tout à fait dans le jeu du monarque dépoillé.

C. T.

LA LOI AGRAIRE EN IRLANDE.

M. Gladstone a présenté aux Communes son projet de loi sur la réforme de la tenure en Irlande. Cette loi est ce que l'on attendait de l'esprit généreux et large de cet homme d'état si éminent. Le fermier, le paysan irlandais pourra jouir de ses améliorations ; un propriétaire impitoyable ne pourra plus, du jour au lendemain, le mettre dehors sans avis, le laisser sans pain, et lui voler son travail. Nous n'avons qu'une analyse télégraphique de la mesure, et nous ne pouvons qu'imparfaitement la connaître, mais le télégraphe nous en dit assez pour nous faire comprendre que des moyens seront offerts par la loi, au fermier (*tenant*) pour acheter des terres, s'il le désire, grâce à des prêts sur la nature desquels on ne s'explique pas. L'impôt sera partagé entre le propriétaire et le fermier. En un mot, ce bill est une réparation complète, avec la loi sur l'Eglise établie, et l'Angleterre est décidée à opérer le salut et le rapprochement de l'Irlande. Nous ferons mieux connaître la loi lorsque le discours de M. Gladstone nous sera parvenu.

LE NORD-OUEST.

Les affaires au Nord-Ouest sont en voie d'arrangement ; on peut même dire dès aujourd'hui que tous les troubles ont cessé, et que l'on en appréhende plus pour l'avenir. Riel et ses collègues, sont entrés en pourparlers avec M. Smith, l'envoyé du gouvernement fédéral. M. Smith a promis aux représentants des *métis* que ces derniers auraient les mêmes droits et privilèges dont jouissent tous les sujets anglais dans les autres provinces de la Puissance. Deux faits importants sont acquis et rendent certaine la pacification complète : les *métis* ne veulent pas de l'annexion aux Etats-Unis, et le gouvernement du Canada est décidé à faire droit aux justes réclamations des habitants du territoire. Dès lors, le règlement définitif n'est plus qu'une simple question de temps. Mais que le gouvernement y prenne garde ! S'il veut assurer son acquisition, et y rendre la paix permanente, il fera très bien de faire comprendre à ces messieurs du Haut-Canada, que le Nord-Ouest n'est pas un pays conquis ni destiné à passer sous le joug et le bon plaisir de nos frères *supérieurs*.

FÊTE AU SEMINAIRE DE STE. THÉRESE.

L'anniversaire de la cinquantième année de prêtrise de MM. Clément et Joseph Aubry a été célébré, mercredi dernier à Ste. Thérèse avec toutes les splendeurs que peut offrir le concours réuni de la religion, de la musique et de l'éloquence. De toutes les parties du pays étaient accourus des hommes de tout âge et de toutes conditions, la plupart parents ou anciens élèves des vénérables prêtres, dont les vertus sacerdotales ont rendu de si grands services à la religion et à la patrie.

Mgr. de Birtha et l'Hon. Procureur général du Bas-Canada étaient là, comme pour donner la sanction de l'Eglise et de l'Etat à cette touchante manifestation de sentiments nobles et méritoires.

La *Minerve* a fait un compte-rendu si complet et si intéressant de cette belle fête que nous y réitérons ceux de nos lecteurs qui désireraient en connaître tous les détails ; nous nous contentons d'en donner le programme.

LA MESSE.

Foule considérable, église parée de drapeaux de verdure, nef remplie de membres du clergé.

Saint Sacrifice offert par M. Joseph Aubry, assisté de messieurs Luc Aubry, curé de St. Léon, frère du célébrant, Fortunat Aubry, curé de St. Jean Dorchester, cousin, Maxime Tassé, curé de St. Benoît, neveu, Alphonse Tassé, curé de St. Bernard de la Colle, neveu, et M. Deguire du Séminaire de St. Sulpice ami et compatriote du célébrant.

Chant magnifique sous la direction savante de M. l'abbé Sauvé, du collège, grand succès du nouvel orgue joué par un élève, dont nous avons déjà admiré le talent musical, M. Saluste Duval, neveu de M. l'abbé Verreau ; au dessus de tout cela les roulements de deux voix superbes, véritables tempêtes d'harmonie qui tournaient toutes les têtes et les regards vers les Révds. messieurs Barbarin et Bédard.

Sermon par M. T. E. Hamel, du Séminaire de Québec, ancien élève de M. Joseph Aubry ; conseils donnés à ces

vénérables frères du clergé qu'il prémunit contre les dangers d'un zèle intempestif qu'il classe ainsi: zèle d'ambition, zèle d'ignorance, zèle contre la charité;—éloquence un peu froide pour la circonstance.

Renovation après la messe des promesses sacerdotales; spectacle touchant!

DINER.

Table magnifique, beaucoup d'invités et beaucoup d'élus.

Séance littéraire et musicale.

Salle trop remplie.

Coup d'œil ravissant, décorations du meilleur goût.

Présentation par M. l'abbé l'anguay aux deux messieurs Aubry, d'un tableau contenant l'arbre généalogique de leur famille, avec une adresse en vers qui fait honneur à l'auteur.

Chant: "Les noces d'or," par le chœur du collège.

Discours par MM. N. Lemoyne, S. Brunet et A. Prévost, élèves de philosophie, sur les avantages et les caractères de la vieillesse: Composition, très bien, élocution bonne, surtout chez M. Prévost.

Discours de remerciements par le Rév. M. Joseph Aubry, grandes pensées, nobles sentiments, le tout prononcé d'une voix forte, sonore, dans un beau style; mention d'archevêques, d'évêques, de grands vicaires, de supérieurs de maisons d'éducation, et d'une foule de prêtres et de citoyens distingués qui furent ses élèves, entr'autres Sir N. F. Belleau et l'Hon. M. Chauveau.

Quelques mots par Mgr. de Birtha, comme il sait les dire.

Un grand nombre de paroles spirituelles et éloquentes, par C. S. Cherrier, écuier, avocat, C. R., ancien condisciple de M. Aubry.

M. le Supérieur du Séminaire, S. Tassé, offre de signer tout ce qui a été dit: c'était faire un bel éloge de ce qu'il avait entendu.

Puis enfin quelques remarques courtes mais très éloquentes de l'Hon. Gédéon Ouimet qui devait naturellement avoir, *ce jour là*, de la vocation pour parler de la paternité spirituelle ou selon la foi. Ce sujet, et la circonstance aussi sans doute lui ont inspiré de belles et nobles pensées qu'il a bien exprimées avec assurance et dignité.

On nous permettra de trouver une ombre, une seule dans ce beau tableau que nous avons tant admiré; cette ombre, c'est le manque d'organisation pour recevoir ceux qu'on invitait. Des anciens élèves, des amis du collège venus de dix lieues sont restés à la porte de l'église et de la salle de séance, faute d'une personne pour les reconnaître et leur donner des sièges. Pour nous sans l'obligeance du Capt. Ouimet nous n'aurions pu assister à la cérémonie religieuse. Plusieurs qui n'ont pas eu la chance de faire une aussi bonne rencontre sont retournés chez eux mécontents.

Messieurs du Séminaire voudront bien prendre en bonne part cette critique qui n'a d'autre but que l'intérêt des belles fêtes qu'ils donnent de temps en temps.

L. O. DAVID

HYGIENE DENTAIRE.

LECTURE FAITE PAR LE DR. POURTIER.

A la réunion des Dentistes de Québec et de Montréal, le 20 janvier dernier.

De temps immémorial et chez toutes les nations civilisées, les médecins, les physiologistes, les naturalistes, les philosophes, les poètes, les physiognomonistes, se sont préoccupés de l'étude de la bouche, de l'hygiène et de la conservation des dents.

Nous trouvons même dans la Bible, plusieurs passages qui prouvent que la science buccale avait fait de grands progrès chez les Hébreux.

Ouvrez le livre des proverbes de Salomon: vous y remarquerez plusieurs versets appliqués à la buccognomie.

Dans le chapitre XIII, verset 30, le roi-prophète et naturaliste dit:

Celui qui nourrit de mauvais desseins, avec un œil vif et perçant, exécute le mal en se mordant les lèvres.

Plus loin il s'écrie:

La sagesse reluit sur la bouche et le visage de l'homme.

On connaît, dit-il, une personne à la vue, et on discerne à l'air du visage, l'homme de sens. Le vêtement du corps, le ris des dents et de la démarche de l'homme font connaître ce qu'il est.

Le même Salomon dit, dans le cantique des cantiques en parlant de la reine de Saba:

Vos dents sont blanches comme un troupeau de jeunes brebis nouvellement tondues et qui sortent du bain.

Donc chez les Hébreux, la science buccale, appliquée à la physiognomie en général, avait fait de très grands progrès, puisque nous la retrouvons mentionnée dans les livres Sacrés.

Chez les Egyptiens, chaque partie du corps avait son médecin particulier; la bouche occupait un des premiers rangs dans les études chirurgicales et hygiéniques.

Longtemps avant Hippocrate, les médecins et chirurgiens de la Grèce s'occupèrent des soins à donner à la bouche, et de là, la physiognomie buccale commença ses investigations.

Le divin Hippocrate nous a laissé, dans ses ouvrages, de brillantes théories sur les maladies de la bouche et sur les soins assidus qu'exigent les diverses parties de cet organe.

Le philosophe Lucien croyait aussi à des études buccales. Partant de la belle, de l'incomparable Penthée, il s'écrie avec enthousiasme:

Comment pourrai-je peindre la beauté de ses dents, qu'elle montrait en riant? Blanches, égales, serrées les unes contre les autres, elles présentaient à l'œil enchanté l'image d'un magnifique collier de perles: elles étaient le miroir de son cœur, le reflet de son âme.

Les poètes de la grande époque, c'est-à-dire du siècle d'Auguste, vantent tous les merveilles de la bouche et s'indignent de la négligence que mettaient les dames à l'entretien de leurs dents, et de leurs gencives.

Il suffira pour convaincre toutes personnes qu'on a toujours reconnu le prestige exercé par une bouche bien conformée et bien conservée.

Ovide dit, dans son Art d'aimer, en parlant d'une jeune et belle dame:

Je connais vos soins intelligents à cette blancheur qui luit dans votre bouche.

Oh! qu'il est grand l'attrait d'une bouche rosée, garnie de belles dents! Les mouvements des lèvres qui s'écartent dans le sourire s'harmonisent d'une manière admirable avec l'arcade dentaire, avec la vivacité comme avec la langueur du regard.

Les dames d'Athènes et de Rome connaissaient et appréciaient ces avantages et savaient suppléer à la nature ou réparer les désastres de la maladie, en ayant recours aux soins hygiéniques de la bouche.

Permettez-moi, messieurs, de vous parler un peu de l'illustre Lavater, notre maître à tous, nous qui glanons après lui dans les champs de la physiognomie, nous devons saluer ce grand homme qui le premier a fait sur la bouche humaine des études et des recherches dont les résultats seront d'une influence énorme, au double point de vue de la morale et de la science.

Il a dit le premier que la physiognomie, et par conséquent la buccognomie, doivent unir les cœurs, que l'amitié n'a pas de fondement plus solide.

En effet combien de bouches on rencontre qui n'invoitent à l'amitié et qui semblent aussi peu faites pour exprimer ce sentiment que pour l'inspirer. N'en est-il pas d'autres, au contraire, qui portent un caractère de candeur, de bonté, d'affection auquel on ne peut refuser sa confiance.

Le peintre Lebrun, peintre de Louis XIV, avait dit avant Lavater: La bouche est la partie qui, de tout le visage, marque le plus particulièrement les mouvements du cœur.

Ainsi vous voyez, messieurs, par ce qui vient d'être dit, que tous les poètes même les plus anciens sont d'accord et portent au plus haut degré les soins qu'on doit apporter à l'hygiène de la bouche. Or, les dents, de même que les autres parties de la bouche dont elles sont le précieux ornement, demandent de très grands soins de propreté; une vigilance de chaque jour. Or, la propreté est indispensable, non seulement pour conserver les charmes de la bouche, mais encore la santé. Un grand docteur a dit: les odeurs fétides de la bouche sont classées parmi les causes suffisantes pour demander le divorce.

Passons maintenant à la toilette des dents. Le soin que l'on doit apporter à la toilette des dents est des plus importants, puisqu'il s'agit de les conserver non seulement saines, mais encore dans toute leur beauté naturelle.

On doit se laver les dents au moins une fois par jour aussitôt qu'on se lève, afin d'enlever les mucosités qui se sont formées pendant le sommeil, et mieux encore soir et matin; on ôte ainsi le soir des particules animales, des débris d'aliments qui pendant la nuit communiqueraient à la bouche une odeur désagréable.

À la suite d'une maladie ou malgré toutes les précautions qu'on aurait pu prendre, si le tartre est formé sur les dents il ne faut avoir aucune crainte de les faire nettoyer par un dentiste digne de votre confiance. C'est un préjugé de croire que cette petite opération leur nuise, l'émail quand il n'est pas altéré, est plus dure que l'instrument, le fer glisse, enlève le tartre sans même attaquer le poli de la dent. La seule chose que l'on peut redouter, c'est de tomber entre les mains d'un dentiste voulant aller trop vite et sans ménagement, ou servant pour abrèger son travail d'un acide qui dissout le tartre, attaque la dent qu'il blanchit à l'instant, mais cette blancheur s'évanouit bien vite, pour laisser les dents plus jaunes qu'elles ne l'étaient avant l'opération.

Même sans en avoir absolument besoin, je crois que les personnes soigneuses doivent se faire nettoyer les dents au moins une fois par an, la brosse ne peut aller partout, et malgré les plus grands soins, il se forme toujours à la partie postérieure des dents de la mâchoire inférieure une couche de tartre que l'instrument du dentiste peut seul atteindre. Cette petite opération amène le dentiste à passer en revue les dents une à une; il découvre alors dès le principe les moindres altérations, et il y remédie immédiatement, et le mal pris à temps peut presque toujours être arrêté.

Il faut éviter comme le poison les dentifrices trop acidulés et la plupart des élixirs dont la composition n'est pas bien connue.

Il ne faut rien faire aux dents au-delà de ce qu'exige la propreté, si elles ne sont pas naturellement très blanches, croyez que vous ne forcerez pas la nature, et qu'avec de l'albâtre gris vous ne forcerez jamais de l'albâtre blanc. Il faut avoir soin de ses dents, mais ne jamais aller au-delà de ce qu'elles sont par leur nature, ce serait très imprudemment porter atteinte à cet organe.

Il faut conseiller aux personnes riches de choisir leurs aliments avec la plus grande circonspection; je leur citerai, à ce sujet, ce vers d'Horace:

Une fière dent ne mange pas des viandes communes.

Les substances végétales sont généralement plus favorables que la viande à la conservation des dents.

Les naturalistes, les voyageurs ont constaté que les peuples carnivores perdent leurs dents très bonne heure.

On doit surtout s'abstenir de viandes salées, dont l'action est considérée par la médecine et par la chirurgie comme très funeste à l'organisation buccale. Les salaisons corrodent les gencives, détruisent l'émail et engendrent des affections scorbutiques.

On m'a plusieurs fois demandé si le sucre est réellement nuisible aux dents; j'ai toujours répondu que le sucre, tel qu'on l'achète chez l'épicier, ne peut occasionner le moindre accident. Il n'en est pas de même des suceries qui se débitent chez les confiseurs, parce que, le plus souvent, on y introduit des substances nuisibles.

Les femmes, lorsqu'elles sont occupées des soins si multiples de leur toilette, tiennent habituellement entre leurs dents des épingles dont elles se servent pour ajuster dentelles, guipures, etc. C'est une habitude très funeste. En effet, le contact si souvent réitéré des épingles use bientôt l'émail des dents.

Pendant les fêtes dansantes de l'hiver, les dames, les demoiselles se montrent dans les salons coiffées de fleurs et en robe de gaz. La coquetterie dont elles ont hérité d'Eve, notre mère commune, leur fait oublier les rigueurs de la température. Peu leur importe! elles veulent briller. Et bien, qu'elles sachent, si elles l'ignorent, que les brusques changements de température peuvent exercer, sur les dents principalement, l'influence la plus funeste, à certaines époques surtout.

Hippocrate, dans son dix-huitième aphorisme, section 5, dit que le froid est très nuisible aux dents.

L'expérience a démontré que ce qui nuit surtout à cette partie de la bouche, c'est la transition subite du froid au chaud et du chaud au froid. Cette transition brise l'émail, et si l'on expose à l'air la partie sensible de la dent, la carie survient bientôt. Du reste, cela se produit également sur la porcelaine fine.

Ces préceptes sont d'autant plus importants que la perte de dents occasionne les plus étranges modifications sur l'ensemble de la physiognomie.

De plus, les dents sont le clavier de la parole: l'orateur Cicéron, qui s'occupa avec succès de physiologie, compare avec raison les dents aux cordes d'une lyre dont les sons peuvent être plus ou moins harmonieux, d'après la perfection de de l'instrument. Vous avez dû remarquer que les personnes qui ont perdu des incisives supérieures et inférieures changent de physiognomie et ne prononcent qu'avec difficulté les consonnes gutturales.

Or, ces organes si précieux, dans le double rapport de l'utilité et de la beauté, sont sujets, comme toutes les autres parties de notre corps, à de nombreuses maladies. Ces affections plus ou moins graves dépendent les unes de la constitution physique de l'individu, les autres d'anomalies nerveuses, des altérations de la membrane muqueuse de la bouche, des accidents occasionnés par les préparations mercurielles, etc.

Conservons donc la distinction, l'aristocratie de la bouche, le temple de la parole et des sons harmonieux qui cache tant de secrets et les révèle avec un si tendre abandon.

Disons aux mères de famille: O vous, mères belles ou jolies, qui n'avez pas de plus vif désir que celui de voir revivre chez vos filles votre beauté, vos grâces, votre divin sourire, hâtez-vous de recourir à l'hygiène dentaire, qui peut seule vous indiquer les moyens sûrs pour perpétuer vos charmes héréditaires de génération en génération.

Vous, mères, qui avez reçu de la nature les dons célestes de la beauté, n'oubliez pas que la Providence vous a établies gardiennes, ou plutôt dépositaires d'un trésor inappréciable que vous devez transmettre à vos enfants, surtout à vos filles, dans tout son éclat, dans toute sa pureté.

Lorsque viendra le jour de leur choisir un époux ou d'agréer celui qui aura été choisi, souvenez-vous des préceptes buccognomiques. Songez bien que la bouche, autant que les yeux, est le miroir de l'âme et même la révélation du cœur.

À ce prix, vous maintiendrez la pureté de votre famille, et lorsque la vieillesse viendra ravager vos gencives, lorsque vos dents tomberont une à une comme les feuilles au commencement de l'automne, vous aurez la consolation de vous voir revivre dans vos petits enfants, dont les dents irréprochables vous rappelleront que votre bouche fut longtemps ornée de trent-deux diamants.

Malgré tout ce qui a été dit, nous avons nous aussi, messieurs, une tâche aussi glorieuse, aussi importante à remplir que celle qui concerne les soins à donner à la bouche, et cette tâche nous donne le droit, nous imposent même le devoir d'apporter notre tribut à la physiognomie.

FAITS DIVERS.

M. l'abbé Malo est arrivé de Rome, où il était allé accompagner son évêque, Mgr. Blanchet. Ce vénérable missionnaire, qui depuis dix ans exerce le ministère de l'apostolat dans les régions lointaines de l'Oregon, est, croit-on, revenu au pays pour y demeurer.

Le *New-Nation*, de Winnipeg, en date du 28 janvier, dit: La convention de la Rivière-Rouge s'est réunie à Winnipeg le 25 courant.

Après une session de 13 jours, on a résolu de préparer une liste des droits demandés par le peuple, et de la soumettre au gouvernement canadien par l'entremise de M. Donald Smith, le commissaire canadien, comme condition de l'entrée de la colonie dans la Puissance du Canada.

Washington, 12.—On a reçu hier, du gouvernement chilien, des dépêches annonçant que le prochain et amer pour l'Amérique du Sud amènera les ministres du Chili, de Bolivie et de l'Equateur, pour assister à une conférence de paix qui sera tenue ici entre les républiques de l'Amérique du Sud et l'Espagne.

Le représentant du Pérou attend ici l'arrivée des autres membres de la conférence.

Senor Roberts, le ministre espagnol, a été autorisé à représenter l'Espagne à la conférence.

Le ministre de la république argentine ici pense que Lopez ne troublera pas davantage les puissances alliées.

Une correspondance de la Havane, en date du 12 courant, annonce, pour la première fois, le meurtre brutal d'un autre citoyen américain, M. Vincent Douzy, de la Floride. Il vint de Key West à la Havane dans le même vapeur qui a transporté les restes du rédacteur du *Voz de Cuba*, et pour avoir relaté avec quelques modifications l'assassinat, il a été mis à mort, dans la soirée, dans la rue San Jose, par une bande de volontaires armés.

Le vapeur *Westphalia* est arrivé d'Hambourg.

Le surintendant Kennedy est encore occupé à recueillir la preuve dans l'affaire de l'assassinat prétendu du prince Arthur. On pense qu'il n'accuse pas les représentants de la presse d'avoir voulu défigurer l'affaire, et qu'il a la preuve que le canard a été inventé par la police.

Paris, 12.—Trente-cinq personnes ont été arrêtées, hier, sous soupçon de complicité dans la conspiration contre l'Etat et la vie de l'Empereur. Dans chaque cas, on a trouvé des armes sur les prisonniers.

La ville est paisible. Sept rédacteurs de la *Reforme* ont reçu l'ordre de comparaître devant la Cour pour répondre à des accusations portées contre eux pour des délits de presse.

En réponse aux sommations la *Reforme* publie ce soir, un article extraordinairement violent contre le gouvernement.

Le bill récemment introduit dans la législature des Mormons, accordant le droit de suffrage aux femmes de l'Utah, a été adopté par les deux chambres et le Conseil, et vient d'être signé par le gouverneur.

Troppmann est le 109^e condamné qui ait été exécuté à Paris depuis le 1^{er} janvier 1801, et le 27^e qui ait expié sa peine sur la place de la Roquette depuis 1851.

On assure que la fortune du malheureux Kinck se liquidera au moins à 90,000 fr.; elle se compose de trois maisons à Roubaix, d'une maison à Bath, sur les bords de la Lauch, avec une chute d'eau, et de diverses créances; lettre chargée de 5,500 fr., etc. Il y a trois héritiers à Guebwillers, les sœurs de Kinck père, et quatre héritiers, dont deux frères et deux sœurs du côté de la mère Kinck. Contrairement à ce que l'on supposait, que le fisc prélèverait des droits multiples, les divers membres de la famille s'étant éteints l'un après l'autre, l'on nous affirme que cette succession ne sera frappée que d'un seul droit.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL.

Nous offrons à nos lecteurs, cette semaine, le portrait de Son Excellence le très honorable Sir John Young, Baronnet, C. C. B., G. C. M. G., membre du Conseil Privé et à présent Gouverneur-Général du Canada.

Sir John Young, fils aîné du défunt Lieut-Colonel Sir William Young, Baronnet, est né à Bombay, le 31 Août, 1807. Il fit ses études à Oxford, au collège du *Corpus Christi*, où il obtint ses degrés de Bachelier en 1829. Il se fit admettre au Barreau à Lincoln's Inn en 1834 et siégea au Parlement Impérial de 1831 à 1855, comme représentant du Comté Cavan. La mort de son père en 1848 le fit Baronnet. Il remplit pendant sa carrière parlementaire plusieurs fonctions importantes. De 1841 à 1844, il fut Lord de la Trésorerie, et de cette dernière date jusqu'en 1846, il eut l'honneur d'être secrétaire du Trésor. Lors de la formation du ministère Aberdeen en 1852, Sir John Young fut nommé premier secrétaire pour l'Irlande, et le demeura jusqu'en 1855, époque à laquelle il fut envoyé aux Isle Ionienes en qualité de Commissaire et chargé de pouvoirs considérables. Ses services dans l'exercice de cette nouvelle fonction lui valurent la décoration de Grand-Croix de l'Ordre de St. Michel et St. George. En 1860 il était nommé gouverneur de la Nouvelle Galles du Sud, et il y avait six ans qu'il administrait les affaires de cette Colonie éloignée, lorsque Sa Majesté l'envoya remplacer Lord Monck au Canada. C'est au mois de Novembre 1868, qu'il prêta ser-



SIR JOHN YOUNG. BARONNET. C. C. B., G. C. M. G.

ment comme Gouverneur-Général de la Puissance.

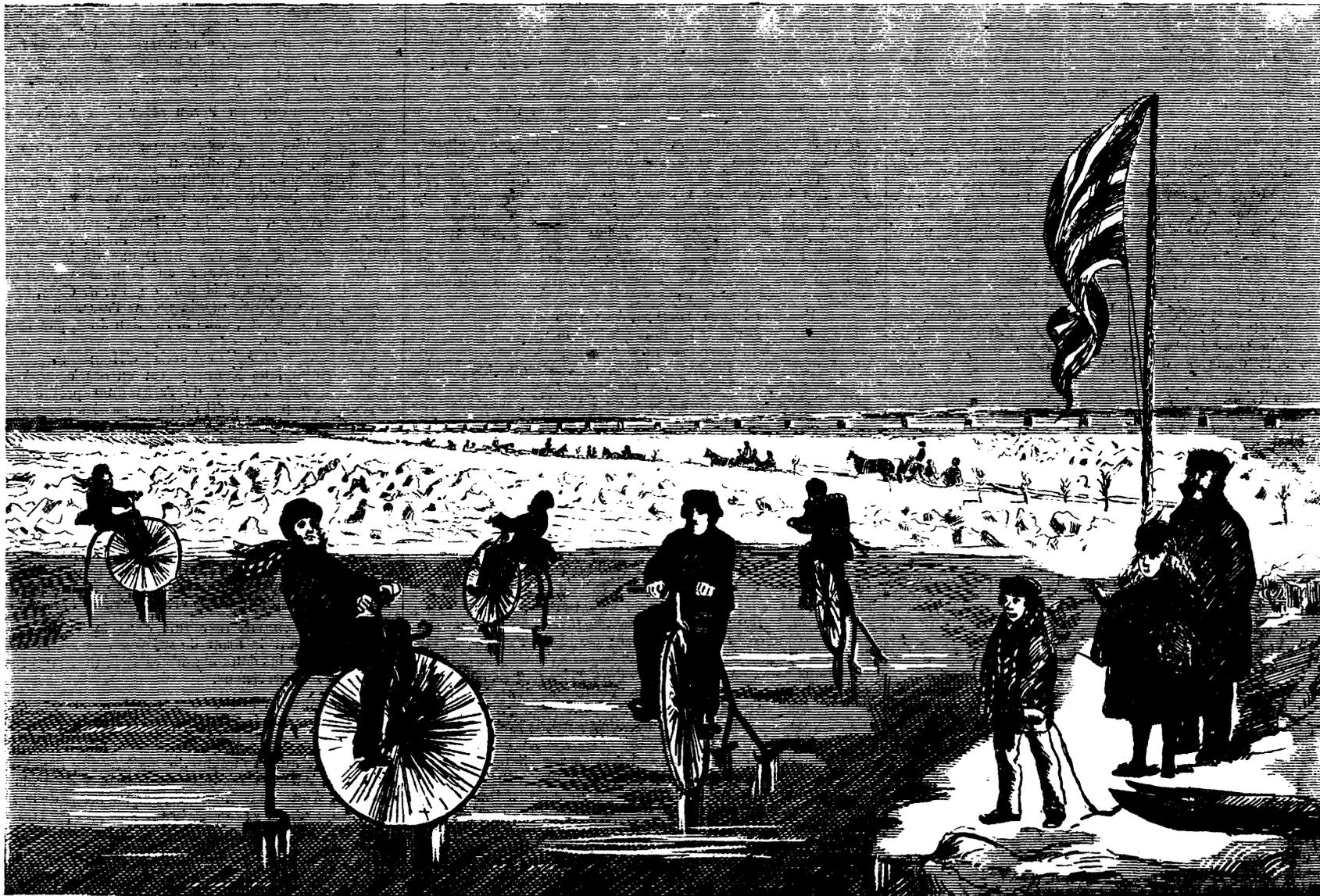
Sir John Young paraît destiné à avoir plus de popularité que son prédécesseur. Son hospitalité et sa politesse lui ont gagné les sympathies de tous ceux qui l'ont approché. Lady Young a su également se gagner l'estime et l'amitié des Canadiens. Ils comprennent tous deux les devoirs que leur impose leur éminente position. Leur conduite aura sans doute pour effet de faire disparaître dans la population, l'opinion que les gouverneurs anglais ne viennent en Canada que pour refaire leur fortune délabrée, en économisant sur leur salaire.

LA LUTTE RELIGIEUSE.

Le Père Gratry, de France, vient de créer une grande sensation dans le monde par une protestation véhémement contre le dogme de l'infaillibilité personnelle du Pape. Il se range sous le drapeau de Mgr. Dupanloup, et prétend détruire la croyance à l'infaillibilité du Pape en prouvant que l'un des successeurs de St. Pierre, Honorius, fut déclaré coupable d'hérésie par plusieurs conciles. Cette révélation, ou plutôt les preuves qu'il apporte à l'appui de ses avancés vont sans doute ajouter à la chaleur des débats que cette grande question de l'infaillibilité soulève partout.

Il prétend de plus réfuter l'écrit de l'Archevêque de Malines, en prouvant que les documents sur lesquels Mgr. Deschamps s'appuie ont été falsifiés, et que le Bréviaire Romain, avant les suppressions du 16e siècle, et le *Liber Diurnus* attestaient l'hérésie du Pape Honorius.

Ces avancés sont contredits avec beaucoup de force dans plusieurs écrits savants.



LES VELOCIPÈDES A PATINS.—D'après un croquis de notre artiste.



EBAHISSEMENT D'UNE PETITE PAYSANNE À LA VUE DUN DOMINO.

L'OPINION PUBLIQUE.

SAMEDI, 19 FEVRIER, 1870.

LE CADASTRE.

Nous avons devant nous les envois de M. Blaiklock, M. Lionais et M. Sicotte sur le Cadastre.

Avant de parler du mérite de leur compilation, il ne sera pas hors de propos d'en montrer l'importance et la nécessité en mettant sous les yeux de nos lecteurs, pour l'utilité et l'information de ceux qui ne sont pas versés dans les lois, quelques explications indispensables sur la nature et l'origine de la nouvelle loi : nouvelle plutôt par son application que par son existence.

Le Cadastre ne peut réveiller parmi nous les appréhensions qu'il provoquait justement dans quelques provinces de la France d'avant 1789. Ce n'était alors qu'un registre public dans lequel la quantité et la valeur des propriétés foncières étaient marquées en détail afin de parvenir plus facilement à l'assiette de l'impôt nécessaire au besoin de l'état. C'était une espèce d'inventaire que l'on faisait de l'avoir de chaque contribuable pour savoir combien il devait payer au fisc. Pour taxer plus sûrement, plus universellement et plus équitablement, on avait imaginé ce mode qui était dans la nature même des choses.

L'origine des cadastres doit donc remonter, suivant Guyot, au premier gouvernement qui a établi des règles pour imposer les citoyens proportionnellement à leurs facultés. Et cela, pour une raison bien simple : les gouvernements ont nécessairement dû débiter pour vivre, par le recours à la taxe directe et il n'y avait pas de meilleur moyen que le Cadastre pour prélever cette taxe.

Dieu merci ! notre cadastre n'a pas cette triste nécessité pour cause.

Mais lorsque l'on a voulu, en France, aux Etats-Unis et ailleurs, mobiliser en quelque sorte la propriété, c'est-à-dire la débarrasser des mille entraves du système féodal et d'un régime hypothécaire trop compliqué, l'on n'a fait que changer la destination du vieux mode des anciens cadastres, qui consistait "à mesurer exactement tous les héritages des propriétaires, et après en avoir déterminé la superficie, à en faire l'estimation non-seulement par rapport à la qualité et à la situation, mais encore par rapport à l'étendue qu'ils peuvent avoir."

Une telle mesure appliquée à la transmission de la propriété et au régime hypothécaire, était devenue une nécessité ici, ici où notre pauvreté en capitaux et notre richesse en ressources brutes nous faisaient un devoir d'attirer les prêteurs étrangers et de leur offrir des garanties sûres et surtout saisissables.

Depuis longtemps, lisons-nous dans la préface du livre de renvoi de M. Sicotte, le besoin d'un meilleur système d'inscription hypothécaire se faisait sentir, lorsque la loi de 1857 (23 Vict. chap. 59) introduite par Sir George E. Cartier, est venue opérer un changement radical. Cette loi, contenue dans les Statuts Refondus du Bas-Canada, chapitre 37, section 68 et suivantes, reproduites au Code Civil Canadien dans les articles 2166-2176, est restée lettre morte jusqu'en novembre 1866, époque à laquelle fut commencé le cadastre du comté de Laprairie; la Commission du Cadastre continua ses opérations dans le comté de Chambly et de là se rendit à Montréal, où elle commença par la Division Ouest, Quartier Ste. Anne.

Quoique le sujet paraisse aride et que nous ayons peu d'espace à notre disposition, nous croyons utile, dans l'intérêt public, de faire connaître les principales dispositions de cette loi.

"Le commissaire des terres de la couronne verra à ce qu'il soit préparé, sous sa direction, un plan correct de chaque cité, ville, village incorporé, paroisse, township ou partie d'iceux, dans chaque comté ou division d'enregistrement dans le Bas-Canada, avec un livre de renvoi indiquant ces endroits."

Aux termes de l'article 2167 du Code, ce livre de renvoi doit contenir :

"1o. Une description générale de chaque lot de terre porté sur le plan ;"

"2o. Le nom du propriétaire de chaque lot autant qu'il est possible de s'en assurer ;"

"3o. Toutes remarques nécessaires pour faire comprendre le plan."

Chaque lot de terre sur le plan y est indiqué par un numéro d'une seule série, qui est inscrit dans le livre de renvoi pour y désigner le même lot."

L'article 2168 déclare qu'après que copies des plans et livres de renvoi auront été déposées au bureau d'enregistrement, et qu'avis en aura été donné dans la Gazette Officielle, le numéro donné à un lot sur le plan et dans le livre de renvoi est la vraie description de ce lot et suffit dans tout document quelconque. Le même article enjoint aux notaires de donner, dans tous leurs actes concernant les immeubles, le même numéro que celui porté au plan et au livre de renvoi pour les mêmes immeubles : autrement, l'enregistrement de tels actes est nul.

En fait, c'est toute une révolution dans la plus importante partie de notre législation et dont la portée est incalculable.

Pour assurer davantage l'efficacité du système, les articles 2172 et 2173 ordonnent, dans les 18 mois qui suivent l'avis de dépôt, le renouvellement de l'enregistrement de tout droit réel, sous peine d'extinction de tel droit réel vis-à-vis les tiers qui se seront conformés à la nouvelle loi ou qui font enregistrer après le premier créancier.

C'est M. Varin qui a été en 1866 chargé de l'exécution de la nouvelle loi et de la confection du cadastre. Il est trop avantageusement connu pour que nous ayons besoin de faire son éloge. Contentons-nous de dire qu'on ne pouvait mieux choisir. Les opérations du cadastre n'ont commencé qu'en novembre 1866. Comme on l'a vu plus haut, les comtés de Laprairie et de Chambly sont finis, et la commission siège à Montréal depuis 18 mois, avec une succursale à Québec depuis quelques mois. Plusieurs se plaignent des lenteurs de la commission : pour nous, qui connaissons le travail énorme qu'exige son œuvre, le petit nombre d'employés à sa disposition, nous ne sommes étonnés que d'une chose, c'est qu'elle soit allée si vite en besogne.

Dans Laprairie et Chambly, plusieurs capitalistes ont, faute d'avoir connu les dispositions de la loi citées plus haut, perdu des sommes assez rondes. Après le dépôt du Livre de renvoi et des plans du Quartier Ste. Anne, trois employés du cadastre, M. L. W. Sicotte, M. Blaiklock et M. Lionais, l'un des arpenteurs et dessinateurs du Bureau, ont conçu l'idée de publier, sous une forme portative, des copies du livre de renvoi et des plans officiels de ce quartier. Le public leur doit être reconnaissant ; c'est un immense service rendu et qui leur a été inspiré par le désir de faire éviter les pertes subies à Laprairie et à Chambly en mettant à la portée de tous les hommes de loi et les hommes d'affaires des copies exactes de ces documents. Le livre de M. Sicotte a paru en novembre dernier, accompagnée d'une préface, en anglais et en français, qui explique, d'une manière concise, le but et la portée de la loi. La presse a été unanime à louer M. Sicotte du travail qu'il avait dû s'imposer pour cette publication. Ce concert d'éloges était mérité, et nous nous y associons avec plaisir.

MM. Blaiklock et Lionais viennent de compléter leur travail et de le livrer au public. Nous avons devant nous une copie des plans : ils ont été faits et préparés par MM. Blaiklock et Lionais, arpenteurs et dessinateurs de la commission, et lithographés par MM. Roberts et Reinhold. Nos remerciements et nos félicitations les plus sincères à qui de droit.

Nous n'avons qu'une crainte, c'est que ces MM., qui se sont imposé, pour cette publication, de grands sacrifices de temps et d'argent, ne puissent pas même rentrer dans leur déboursés. Le travail est trop bon et trop beau et le prix trop modique ! Pourtant nous espérons que les intéressés en comprendront la valeur et s'empresseront de l'acquiescer. Et qu'ils ne l'oublient pas : c'est pour eux d'une nécessité presque absolue. En se tenant strictement au point de vue de l'intérêt et de la nécessité, ils ne peuvent pas plus se passer des plans que du livre de renvoi : les plans sont le complément indispensable du livre de renvoi. De fait, c'est là tout le cadastre, avec l'index aux immeubles que doit préparer le Régistrateur. Et les gens d'affaires et les capitalistes et les propriétaires feront une grande économie en se procurant les plans et les livres de renvoi. Ce dernier leur fournit le nom du propriétaire, le numéro et l'étendue du lot ; les plans leur donnent la configuration, les moyens d'identification parfaite, avec les mêmes numéros qu'au livre de renvoi. Avec ces données, ils peuvent obtenir et faire gratis toutes les recherches au Bureau d'enregistrement.

En outre, à part les considérations d'intérêt, il y a celles de la justice et de l'équité, qui veulent qu'on encourage le talent et le mérite. Ces plans sont presque une œuvre d'art : ils sont d'une netteté, d'un fini remarquables, et révèlent chez MM. Blaiklock et Lionais, de rares et précieuses aptitudes pour le dessin.

Encore une considération avant de finir cet article déjà si long. Lorsque le livre de renvoi de M. Sicotte a été annoncé, un journal anglais de cette ville en a contesté l'utilité, parce qu'il y avait, prétendait-il, des erreurs dans ce livre et dans les plans. Il doit nécessairement s'être glissé des erreurs dans le Cadastre : l'absence de quelques propriétaires, les fausses données fournies par d'autres ont dû quelquefois induire en erreur les membres de la Commission. Mais si le journal en question avait connu la loi sur le sujet, il en serait tout simplement arrivé à une conclusion toute différente ; et ces quelques erreurs réelles ou présumées sont précisément ce qui devrait engager tous les gens d'affaires à acheter le livre de renvoi et les plans. Ils verront vite de cette façon s'il y a erreur ou non dans la désignation des propriétés qui les intéressent, et si de fait il y a des fautes commises, ils s'empresseront de les faire corriger par les moyens indiqués à l'article 2174. Autrement, en retardant trop par ignorance de la loi, ils s'exposent à de grands dommages, à des pertes sérieuses et en quelque sorte inévitables.

J. A. MOUTSARR.

Nous avons entendu dire beaucoup de bien d'un volume de poésies que vient de publier M. Benjamin Sulte. Nous serions heureux de le faire connaître à nos lecteurs, mais nous n'avons pu nous le procurer encore. Nous avons déjà eu occasion d'admirer le talent remarquable de M. Sulte pour la littérature, nous avons lu plusieurs de ses pièces de poésie que doit contenir son répertoire, nous espérons de pouvoir bientôt rendre hommage au mérite de notre spirituel et aimable ami.

Nos lecteurs nous demandent des nouvelles de nos collaborateurs, Messieurs Langelier et Montpetit. Ces messieurs voudront bien leur en donner eux-mêmes afin de calmer leur impatience.

On compte beaucoup sur l'influence de Mgr. Taché pour apaiser les mécontentements des habitants de la Rivière Rouge. Cet évêque remarquable, dont les œuvres attestent le dévouement sublime, s'est hâté de laisser Rome à la nouvelle des troubles qui agitaient son diocèse.

Ottawa se prépare à donner des fêtes splendides au prince Arthur pendant la session prochaine. Elle n'a pas en ce moment assez de rubans et de soies pour les demandes, ses magasins n'ont plus de parfums ni poudres ; ses jolies femmes sont dans la jubilation et les maies font escompter des billets.

Québec, sa sœur aînée, doit lui prêter, pour l'occasion, plusieurs de ces galantes femmes, comme toutes les capitales en possèdent, pour charmer les ennuis et les labeurs des représentants du peuple. Plusieurs sénateurs pour

Réparer des ans l'irréparable outrage

ont recours, pour se rajeunir, à tous les secrets de la science moderne.

Les honorables Chs. S. Rodier et H. Fraser de Berri seront là pour leur donner des leçons et leur apprendre l'art de plaire et de se faire aimer.

Ottawa ! Ottawa ! hier encore si jeune et si naïve, que vas-tu devenir au milieu de tant de pompes et de délices. Ne crains-tu pas de payer par la perte de ton innocence les honneurs qu'on te prépare ? Songe à ton passé si humble et si modeste, alors que tu portais sans rougir ton bon vieux nom de Bytown, et que sur les flots tu écoutais l'écho répéter au loin ce joli refrain

Et Bytown est une jolie place.

Nous prions M. B. de Montigny de nous donner la suite au prochain numéro.

Quelques maîtres de poste ont usé de procédés assez arbitraires à notre égard ; pour s'épargner le trouble de la distribution du journal, ils nous l'ont renvoyé tel qu'il était parti, sans savoir si ceux à qui nous l'avions adressé le recevraient ou non. C'est un procédé très expéditif.

D'autres ont laissé l'Opinion Publique s'accumuler dans leurs bureaux et nous ont fait savoir qu'on ne le réclamait pas, pendant que plusieurs personnes à qui nous l'avions envoyée se plaignaient de ne pas l'avoir reçue.

La conduite de ces messieurs sera appréciée en temps et lieu.

LOUIS BIEL.

Louis Riel est né à la Rivière-Rouge. Son père qui portait son prénom est né à St.-Hilaire, et sa mère ayant nom LaGimonnière est native de Sorel. Mgr. Taché remarquant en lui de beaux talents et d'heureuses dispositions, l'envoya en 1859 au collège de Montréal pour y faire son cours d'étude classique. Son entrée au collège fut tout un événement pour les élèves. Un jeune homme venant de si loin, qui connaissait le pémican, le tomahawk, qui avait vu flotter les chevelures sur les épaules des Sioux, des Pieds Noirs ou autre guerriers appartenant aux tribus sauvages de ces vastes contrées, un jeune homme qui avait peut-être failli se faire scalper ; il y avait là plus qu'il n'en faut pour piquer la curiosité de ses compagnons, petits espions de 12 à 15 ans. Dans les heures de récréation, quand l'effervescence des jeux et de la dissipation s'était un peu calmée, on se groupait autour de lui, et toutes ces jeunes figures traduisaient l'expression de tous les sentiments qu'il voulait leur donner dans les phases de son récit. Il leur narrait quelque histoire comique sur les us et coutumes de son pays, ou quelque aventure terrible dont il n'était jamais victime. C'était des scènes déchirantes d'incendie dans les prairies de l'ouest, d'enfants broyés ou emportés par des chevaux sauvages, de chasseurs intrépides qui sautaient d'un seul bond une grande rivière pour couper court aux poursuites acharnées des animaux féroces.

Durant tout le cours de ses études, il sut se concilier l'estime et l'amitié de ses compagnons ; et c'était certainement l'un des plus faciles et des meilleurs talents qu'il y eût dans sa classe : les prix qu'il a remportés en font foi. C'était une nature fière, mais noble et généreuse. Il maniait habilement l'ironie et malheur à qui la provoquait à dessein ; car c'était une morsure qui allait à la moelle des os. Généralement en conversation il savait en imposer par sa galeté grave et digne, et il connaissait à merveille l'art de charmer par sa façon d'interlocution. Madame Masson, de Terrebonne, l'a compté au nombre de ceux à qui elle accorde sa généreuse protection.

En 1866, Louis Biel avait terminé son cours d'études classiques ; et il se retira chez l'un de ses oncles, M. John Lee, résident au Mile-End, près de Montréal. Ayant à se créer par lui-même une position sociale et, à peu près dépourvu de tout moyen pécuniaire, il eut beaucoup à lutter contre la fortune. Doué d'une nature extrêmement sensible, il a subi avec un sombre courage et même avec exaspération les entraves qui empêchaient sa course vers l'avenir jusqu'en juillet 1867 où il prit sa carte de route pour St. Paul, Etat de Minnesota.

Tout le monde sait que Riel possède de belles facultés oratoires. Si je ne craignais de lever le voile sur plusieurs scènes d'intimité, j'en pourrais apporter des exemples frappants. Mais ce que le public ignore, c'est qu'il est un excellent poète. Il m'appartient plus qu'à tout autre peut-être de le dire, à moi qui ai été son compagnon de classe, et qui ai lutté avec lui d'estoc et de taille dans l'arène poétique. La lutte qui a commencé sur les bancs du collège s'est continuée tout

même. Et nous choisissons pour champ de bataille le Cabinet Paroissial et quelquefois les flancs arrondis du Mont-Royal. Voici un fait d'armes entre plusieurs autres, je choisis au hasard :

Un jour il nous prit fantaisie
De parler fleurs et poésies.

et à ce propos de Lamartine et de Victor Hugo. Mais, arrivé là, nous en vinmes de dégringolade en dégringolade à nous demander aux poésies duquel des deux grands poètes nos rimes avaient plus de similitude. Après avoir préalablement avalé une forte dose d'humilité, il fut résolu unanimement que Riel avait quelque chose de Hugo et moi de Lamartine, et en outre que chacun de nous adresserait une épître en vers à son poète respectif. Riel fit une épître adressée à Victor Hugo en un style brillant et énergique, mais il ne la lui a jamais expédiée. Je regrette de ne pas l'avoir entre les mains, car je commettais l'indiscrétion de la publier. Quant à moi j'ai gardé un silence éloquent à raison de certaines circonstances que j'ai oubliées et par contre je fus vaincu cette fois-là.

Maintenant je saute à pieds joints par-dessus ma prose et j'ajoute quelques pièces de vers dont je suis en possession et signées Louis Riel. Ce sont des œuvres composées par lui quelques années avant qu'il fut le Président du gouvernement provisoire du Territoire du Nord-Ouest. Quoique je ne sois pas autorisé à les offrir à la publication, j'assume toute responsabilité sur ce sujet-là.

EUSTACHE PRUD'HOMME.

PENSÉES DIVERSES EXTRAITES DU CALEPIN DE LOUIS RIEL.

Au milieu de la foule
Qui s'agite et s'écoule
Lorsque l'on aperçoit un homme au front pensif
Et que son air de tristesse
Exprime de la noblesse.
On lui jette un regard furtif.
Les gens se disent à l'oreille :
"Frère, quel est donc celui-ci."
Et l'attention qu'il éveille
Se borne à ce vague souci.
Il s'en va toujours, lui, sombre et le cœur saisi.
Il souffre !
Un gouffre
Est dans son cœur qu'il sent se gonfler de soupire.
Seul avec le chagrin, oeilé des plaisirs
C'est dans la peine qu'il consume
Ses jours abreuvés d'amertume.

Grand Dieu, lorsque tu fais jaillir mes tristes larmes.
Mon cœur en palpitant sous de perides charmes
Me tente de chérir
Ce qui me fait souffrir

Lorsqu'en me façonnant tu m'ordonnas de naître.
Devais-tu saturer mon âme de sanglots ?
Depuis l'instant de deuil où j'ai dû t'apparaître.
Mes angoisses n'ont pas suffi pour te repaître.
Et chaque jour amène un surcroît à mes maux.

Rempli de ces pensers sombres
Que la saine raison étouffe dans mon cœur.
Mon esprit accablé cherche à travers les ombres
Un rayon consolateur
Qui m'apporte le bonheur.

LA FOURMI ET SA MÈRE.

Une fourmi travaillante.
Comme l'est sa nation,
Faisait sa provision
En économisant prudente.
Elle ramassait beaucoup
Et présumait son trou
Contre la noire disette
Et les frimas de l'hiver.
Pour lors quelqu'un vint en quête
Et lui demanda couvert.
Sa mère pauvre, cassée,
Et par les ans glacée.
Sa mère fort tristement
Implora soulagement :
"Ma chère, ma tendre fille,
"Que de toute la famille
"J'aime le plus ardemment.
"Ne te fais pas sans tendresse
"Pour ma mourante vieillesse.
"Que je partage ton bien
"Comme je t'ai fait du mien
"Jadis avec tant de joie !
"Que j'aie en toi mon soutien !
"Si tu veux que je m'emploie
"J'aiderai mon entretien.
"Fais-moi vivre. Toi que j'aime
"Et chéris comme moi-même.
"Je sais ton affection
"Comme ta compassion.
"Recueille donc ma misère
"Seulement jusqu'au printemps.
"Un rien me nourrit. Ma chère,
"Prends pitié de mes vieux ans."

La fille répliqua : — "Madame l'inconnue,
"Et depuis quand ma mère êtes-vous devenue ?
"Je ne vous comprends pas. Vous radotez, vraiment.
"Ma mère, à moi, ne souffre aucunement !
"Elle n'est pas sujette à rien de périssable.
"Et d'ailleurs elle était quelque peu respectable.
"Elle n'out pas ton air confus, piteux,
"Vieille mentueuse
"Et paresseuse !
"Une fourmi demander ? C'est honteux ?
"Va-t-en, éloigne-toi, cours, vite !
"Ou je me mets à la pourriture."
Jugeons de ce cœur inhumain !
Méconnaître sa mère ! et la mettre au chemin !
L'injurier !... Eh bien ! le ciel venge ce crime.
La coupable fourmi, d'abord par un voisin
Fut réduite à manquer de tout. Pas même un grain
Ne reste dans son magasin.
Et son supplice légitime
Fut de mourir de faim.

CHANSON.

(A MES AMIS.)

Voici que bientôt je vous laisse :
Je vais partir pour mon pays.
Si mon cœur est plein d'allégresse
Croyez qu'aussi j'ai des ennuis.
Car c'est parmi vous que la vie
M'a fait jour de tant de biens :
Et sur cette terre chérie
J'ai formé de si doux liens.
Maintenant lorsque je m'éloigne
L'amitié m'arrache des pleurs.
J'aime ; et mon âme le témoigne.
Pourtant malgré tant de faveurs
Je songe encore à ma patrie ;
Car c'est là où sont tous les miens.
Je veux voir ma mère chérie,
Et c'est vers vous que je reviens.
En laissant la terre natale
L'absence était mon premier deuil.
Mais une pierre sépulcrale
A ouvert depuis un cercueil.
Celui qui m'a donné la vie
Est mort en bénissant mes jours.
Je veux voir sa tombe chérie
Et je reviens à mes amours.

Louis Riel.

LE DÉPUTÉ MALGRÉ LUI.

NOUVELLE.

I.

Tout le monde connaît le grand, l'illustre, le farouche Trombolina, ce conspirateur des conspirateurs ; eh bien ! ce n'est pas de lui que je veux parler.

Mon héros se nomme Jean-Célestin Gégouniol, il naquit en province, j'ai des raisons pour ne pas dire à quelle époque. Jean-Célestin montra de bonne heure un caractère doux et sensible ; ses camarades de collège le traitèrent avec la cruauté particulière à l'âge d'innocence, et comme il pleurait souvent mais ne savait point se fâcher, on lui donna le nom du farouche Trombolina par antiphrase. Son père, qui le destinait à la médecine, l'envoya étudier à Paris. Célestin partit au grand désespoir de Mlle Caroline, sa cousine germaine, qui l'aimait beaucoup. A Paris il eut tant à souffrir de l'humour facétieuse de ses condisciples que ses cheveux blanchirent avant l'âge. Pour plus de malheur, une rencontre fortuite vint bouleverser de fond en comble sa trop fragile organisation. C'était au bois de Boulogne, où le conduisait son mauvais génie. Il vit passer une adorable personne dont la mise excentrique et les allures cavalières étaient bien faites pour tourner la tête d'un jeune provincial extrêmement vertueux, plutôt par timidité que par principe.

A quelle fraction de la société parisienne appartenait-elle ? — Question délicate et difficile à résoudre, car la belle inconnue avait assez de distinction native pour briller dans le demi-monde et de désinvolture affectée pour trôner dans le high-life. C'est une grande dame, se dit Célestin, et cette idée le fit rêver. Le peu qu'il avait entrevu de la vie élégante, en sa qualité de passant, lui revenait en mémoire et tourbillonnait dans sa tête. La jolie femme du bois de Boulogne régnait dans cette fantasmagorie de son imagination : il la contemplait en robe de bal, pressait sa main gantée, trouvait des mots charmants qui la faisaient sourire, puis tombait du septième ciel en disant : Hélas ! j'aurai cinq mille livres de rentes et mon père est pharmacien. Par suite d'un certain nombre de réflexions que nous analyserions facilement sans être grand philosophe, il devint socialiste exalté. Ses pensées lui faisaient peur à lui-même ; il voulait revenir à ses anciens principes ; mais, comme la syrene des anciens jours, son inconnu l'égarait de nouveau dans l'Océan des idées subversives. Alors, il tenait de tels propos qu'on le citait volontiers comme un exemple des ravages causés par l'exaltation politique dans les plus aimables natures.

Du reste, il n'avait point oublié Caroline, un rien suffisait pour rappeler dans son cœur tous les souvenirs de son enfance, où l'excellente fille occupait une place d'élite. Alors, il avait envie de pleurer et redevenait lui-même ; c'est-à-dire un excellent garçon.

II.

Un matin les souvenirs lui arrivèrent sous la forme très-réelle d'un petit paquet accompagné d'une lettre : il est juste d'ajouter que cette fois ils exhalaient un parfum de truffe tout à fait réjouissant.

La lettre était ainsi conçue :

"Mon cher petit cousin,

"Je t'envoie un beau pâté truffé comme tu les aimes ; donne-m'en si tu veux, mais gardes-en pour toi ; car je te connais, tu serais capable de manger le hachis pour laisser la foie gras à tes camarades. Cora vient d'avoir cinq petits ; je n'ai pu empêcher qu'on n'en noie quatre, mais je t'ai gardé le cinquième pour te tenir compagnie. Tu ne m'as pas encore envoyé ta photographie par un grand photographe. Voilà pour le moins trois mois que tu ne m'as écrit, est-ce que tu ne m'aimes plus ? Je ne puis le croire, car je pense toujours à toi, et ce serait bien vilain de m'oublier.

"Ta cousine pour la vie,
"CAROLINE."

Célestin se sentit ému jusqu'aux larmes. O Caroline, s'écria-t-il, ô la meilleure fille du monde !... Ai-je bien pu t'oublier pour des rêves irréalisables !... Mais tu l'auras ta photographie, quand je devrais m'adresser au soleil lui-même ! Il s'habilla donc avec une suprême élégance ; il mit un chapeau tyrolien orné de plumes de paon, une chemise lilas, une cravate écossaise, un veston de velours mordoré, un gilet de pluche mauve à boutons de cristal, un pantalon havane à bande orange, des bottines vernies et des gants bleus. Il prit un gourdin tourné en spirale comme certaines colonnes que l'on admire dans le tableau de Rubens, posa délicatement entre ses lèvres un londrés qu'il n'alluma pas, et gagna les boulevards à la recherche d'un objectif digne de lui et de la meilleure fille du monde.

III.

Il arriva bientôt devant une immense façade où la réclame étalait ses splendeurs les plus grotesques.

— Voilà bien mon affaire, pensa-t-il.

Là trônait un photographe à tous crins, surnommé Collodion-le-Chevelu, par Cham, fils de Noé, ce qui démontre clairement que mon histoire ne date pas d'hier. Collodion-le-Chevelu se croyait un grand homme et passait pour fou.

Nous allons voir ce qu'il faut penser de lui.

Célestin pénétra dans un salon somptueusement décoré, où il se trouva en présence d'un long et maigre personnage avec des cheveux d'Icarie, un regard de dompteur, un nez d'Israélite et un sourire à la Méphistophèle.

— Monsieur, demanda Célestin, est-ce bien à vous-même que j'ai l'honneur de parler ?

— A moi-même, monsieur, je ne tombe pas dans l'erreur vulgaire d'avoir des élèves, et suis tout prêt à vous servir si vous voulez me dire votre nom.

— Singulière formalité, pensa Célestin.

— Monsieur, dit-il, je m'appelle Gégouniol.

Le photographe éclata de rire.

— Ah ! dit-il, j'en suis bien aise ; je ne me serais jamais consolé de n'avoir pas fait la connaissance de M. Gégouniol.

A ces mots, il prit Célestin par le bras et le poussa vers la porte. En ce moment passaient sur le boulevard deux ennemis de collège de Célestin. Ils regardèrent avec surprise le pauvre garçon qui se débattait sous l'étreinte du long photographe comme un ramier entre les serres d'un milan.

— Tiens, dit l'un d'eux, c'est Trombolina !

Célestin n'entendit pas ce nom, qui lui entra par la tête, mais il se sentit emporté comme par un tourbillon,

et se retrouva sans savoir comment dans un salon qu'on venait de lui faire quitter d'une façon si décourtoise.

— Quelle bêtise, et combien je vous demande pardon ! disait le photographe d'un air si contrit, que Célestin fut tenté de lui donner sa main à baiser. C'est d'autant plus singulier, que je suis, sans contredit, le plus grand physionomiste de la terre. Comment n'ai-je pas su pénétrer votre incognito et comprendre que vous me faisiez l'honneur de vous moquer de moi ?

— Moi, monsieur ! exclama Célestin.

— Pour vous expliquer ma conduite, qui, à première vue, peut sembler étrange, continua le photographe sans l'écouter, je dois vous dire que j'ai juré, sur ce que j'ai de plus sacré, de ne jamais faire que des célébrités... de bon aloi ou autres, peu m'importe. Rois ou poètes, poètes ou orateurs, héros ou grands criminels.

— J'avoue que je n'appartiens pas à cette dernière catégorie, dit Célestin, en se donnant des airs d'homme du monde.

— Je ne sais, monsieur ; l'assassinat cesse d'être un crime quand on l'élève à la hauteur d'une institution.

— Vous dites ?

— Du reste, pour que vous ne voyez pas dans ma conduite une pure fantaisie d'artiste, permettez-moi une question : croyez-vous à la photographie ?

— Sans doute, puisqu'elle existe.

— Je m'entends : croyez-vous que la photographie soit au-dessus de tous les arts, tels que peinture, sculpture, etc. ?

— Ah ! voilà qui demande réflexion.

— Pour un homme vulgaire, oui, mais pour vous ?... Raison-nous un peu : que fait le peintre ? Il reproduit vos traits avec le plus d'expression possible, et voilà tout ! Et que fait le photographe ? Il commande au soleil de retracer votre image, d'après les lois de la réflexion ; or, selon mes notions de physique, infiniment plus complètes que celles de M. Gay-Lussac, une image se compose de parcelles émanant du sujet lui-même. Le photographe refait donc un autre vous-même qui n'est pas un simple trompe-l'œil, une vaine chimère. Mais si le photographe a du génie, s'il est vraiment inspiré comme moi, par exemple, il exerce sur le sujet une assez grande puissance magnétique pour forcer le moi, l'âme, à se précipiter dans les yeux du dit sujet. Le portrait photographique n'aura donc pas une réalité purement corporelle, mais encore une réalité physique, grâce à l'évocation du photographe devenu l'égal du créateur.

— Vous m'étonnez !

— Je vous étonnerais bien davantage si je vous disais par quels moyens j'arrive à causer intimement avec le portrait d'un grand homme.

Mais, pour obtenir tous ces admirables résultats, encore faut-il que le sujet ait une âme ; or, allez donc chercher l'âme de cette être inexplicable pour les gens comme nous, que l'on appelle un bourgeois !

J'ai donc juré de ne jamais évoquer que le moi d'un homme sortant de l'ordinaire par n'importe quelle issue : aussi quelles merveilles je sais accomplir ; vous, par exemple, vous n'êtes pas beau...

— Je le sais.

— Vous êtes même assez laid.

— Ah bah !

— Parfaitement : et vous seriez, je ne crains pas de le dire, d'une laideur vulgaire pour un observateur moins fort que moi : votre front proéminent peut être le front d'un penseur ou celui d'un crétin ; vos yeux sont d'un génie rêveur ou d'un myope étouffé ; votre nez, votre menton, votre sourire dénotent la bonté ou la cousine germaine ; quant à votre costume, si je ne savais pas positivement qu'il constitue un déguisement très spirituel, j'y verrais la plus effroyable aberration de goût, dont se soit rendu coupable un provincial dépaycé.

— Où me suis-je fourré ? pensait Célestin immobile de stupefaction.

— Eh bien ! monsieur, grâce à mon pouvoir magique, votre front, votre nez, vos yeux, votre costume même vont être inondés de votre âme, et devenir digne du plus étonnant, du plus énigmatique personnage qui ait mérité la double qualification d'ange ou démon, si chère aux poètes romantiques.

— Miséricorde, pensa Célestin.

— Alerte ! alerte ! dit le photographe...

Il fit prendre une pose à Célestin, braquant son objectif, écarta ses bras et ses jambes, de façon à se donner l'aspect d'une X majuscule, lança des regards de magnétisme et dit d'une voix de tonnerre :

— Homme étonnant, songez à... Tiens, ajouta-t-il du ton le plus naturel, ça n'a pas été long à venir. Ne bougeons plus.

Et il disparut derrière la draperie.

Quelle chose d'étonnant venait de se produire ; Gégouniol avait reconnu à une fenêtre de la cour sa belle inconnue du bois de Boulogne qui arrosait un pot de géranium en fredonnant un air à la mode. Ses yeux brillèrent d'un éclat inusité ; sa figure rayonnante devint presque belle. Rien de plus naturel que cette transformation : l'apparition qui troublait l'âme de Célestin venait de se mettre à la portée de ses désirs ; la belle inconnue n'habitait pas cet Eden mystérieux, accessible seulement aux princes, aux financiers et aux rédacteurs de la *Vie Parisienne*. Célestin sentait tout cela : c'était la joie, l'espérance et l'amour qui brillaient dans ses prunelles radieuses. On se transformerait à moins.

— Vous avez été superbe, dit le photographe, et je viens de faire un nouveau chef-d'œuvre.

— Vous êtes trop bon. Mais quelle est donc cette jolie personne qui arrosait tout à l'heure un pot de géranium avec tant de grâce et qui vient de refermer sa fenêtre ?

— C'est ma fille, ma petite Georgette ; aurai-je l'honneur de vous la présenter ?

— Oh ! pas tout de suite, dit Célestin en frissonnant de la tête aux pieds.

— Quand vous voudrez, Georgette sera trop heureuse de faire la connaissance du grand Trombolina.

— Trombolina... comment connaissez-vous mon sobriquet de collègue ?

— Votre sobriquet de collègue, s'écria le photographe.

Puis il se laissa tomber sur un fauteuil, en riant comme un dieu d'Homère.

— Ah ! dit-il, c'est charmant, en vérité ; mais, comme vous avez peu d'accent !

— Quoi, peu d'accent ? Qu'est-ce qui est charmant ? Quelle comédie jouons-nous là depuis une heure ? Suis-je la proie d'un cauchemar ou la victime d'une mystification ? Je m'appelle Jean-Célestin Gégouniol, entendez-vous ; je suis étudiant en médecine. Je ne me suis jamais appelé Trombolina, Dieu merci, et si je partage quelques-unes des idées de ce grand homme, ce ne sont point celles qu'il professe sur le respect de la vie humaine ; je suis venu vous trouver pour avoir mes

portrait réclamé depuis longtemps par ma petite cousine, une bonne nature de fille... je suis en train d'oublier pour votre... pot de géranium. Laissez donc Trombolina préparer en paix son fulminate; dites-moi ce que je vous dois, et permettez-moi de regagner mon logis.

Nul moyen de douter, devant cet air de conviction; le photographe prit un pistolet Haubert, coucha Gégougniol en joue, et enleva sa plume de paon sans même effleurer son chapeau.

—A l'assassin! cria Gégougniol.

—N'avez donc pas peur, dit le photographe, mon intention était seulement de vous montrer comme je tire, et ce que je puis faire en visant entre deux côtes ou entre deux yeux. Ah! vous m'avez donc déshonoré: eh bien! non, je ne dois pas m'être trompé, je vous donne quinze jours pour devenir célèbre.

—Quinze jours?

—Pas une minute de plus!... Faites ce que vous voudrez, assassinez quelqu'un, ou, si cela vous répugne, laissez-vous assassiner; mon objectif hospitalier accueille quelquefois les célébrités d'outre-tombe.

—Allez au diable, cria Gégougniol, hors de lui. Je ne comprends pas comment on vous laisse sortir, quand vous devriez être à Charanton, en camisole de force, la tête sous une douche tombant de soixante pieds de hauteur!

—Bien! bien! mais n'oubliez pas ce que je vous ai dit: quinze jours et pas plus; je connais tous les mystificateurs de la capitale... Si vous ne voulez pas d'autre célébrité, vous aurez celle du ridicule. Je connais, du reste, des personnages plus importants que vous qui la recherchent et s'en contentent.

Il fit un mouvement vers le pistolet; Gégougniol courut chez lui d'une haleine.

—Je suis enchanté, dit-il, d'avoir retrouvé Mlle Georgette; mais, grand Dieu! quel beau-père j'aurais là...

—La nuit il se vit poursuivi, en songe, par un gigantesque Collodion-le-Chevelu, excitant contre lui une meute d'objectifs qui lui lançaient d'effroyables regards.

(A continuer.)

LE RÉGICIDE.

DAMIENS (1757).

Suite.

C'était bien Damiens, en effet, qui avait fait le coup, et déjà il roulait en poste sur la route d'Arras.

Chemin faisant, il alla, près du village d'Hermanville, visiter deux de ses tantes, les femmes Platel, et le 8 juillet, il alla présenter, à Arras, une requête contre ses parents maternels, avec lesquels il avait quelques discussions d'intérêt. Ce même jour, il partit pour Saint-Omer, où il arriva le 10.

Il avait là, on se le rappelle, un frère peigneur de laine. Le pauvre Antoine-Joseph ne pouvait lui offrir un gîte convenable, Damiens alla se loger chez la veuve Collet, sa sœur. Le 11, il alla à Arcq voir son père, qui était portier de la prévôté dépendant de l'abbaye de Saint-Bertin. Entre autres emplettes, faites dans ces petits voyages, on trouve qu'il acheta des couteaux.

Par un premier bon mouvement, en voyant le gêne de sa sœur, Damiens lui avait donné cinquante-quatre livres et trois cents livres à son frère, pour qu'il put acheter des laines et travailler à son compte.

Mais on n'allait que trop tôt apprendre la source des économies de Damiens. Le 14 juillet, une lettre du frère Louis arriva de Paris. Ce fut un coup de foudre pour l'honnête famille. Louis instruisait Joseph-Antoine du vol commis chez le négociant Michel et des poursuites dirigées contre Damiens. Joseph-Antoine prit son frère à part, lui lut la fatale lettre et

lui dit en pleurant: "Tu vois où tu t'es mis, Robert, et ce qui t'en va arriver. Vois-tu, garçon, bien volé ne profite pas. Il faut rendre, et bien vite. Le tout est d'éviter qu'on te mette à mal. Allons-nous-en de ce pas chez M. Fenès: c'est le curé de Sainte-Marguerite, un digne homme, de bon conseil. Il te dira ce qu'il faut faire."

Damiens haussa les épaules, envoya les prêtres à tous les diables, jura, s'emporta et traita son frère d'imbécile. L'orage se forma cependant, et Damiens comprit que, dans quelques jours, on allait le traquer à Saint-Omer. La nuit comme il rumina ces pensées inquiètes, la fièvre le prit, le sang lui monta au cerveau et il résolut d'en finir. Il avala donc d'un coup une énorme quantité d'émétique. La dose était tellement forte, que l'estomac l'eut bientôt expulsée, et, en quelques heures, Damiens fut sur le pied, affaibli, mais la tête dégagée par cette évacuation formidable.

Il s'obstinait pourtant à ne pas restituer, et il se contenta de se cacher. Il partit avec sa sœur pour Dunkerque. Il y était encore, le 26 juillet, quand accourut pâle, éffaré, le pauvre Joseph-Antoine, qui venait apprendre à Damiens qu'on le cherchait à Saint-Omer, que son signalement était arrivé. Les deux frères partirent précipitamment pour Saint-Venant; la sœur repartit seul pour Saint-Omer.

A Saint-Venant, Joseph-Antoine chercha à faire entrer son frère dans la maison du Bon-Fils; mais cette maison, bien que dirigée par des religieux, était une sorte de maison de force, et relevait du juge de la ville. Il fallut chercher un autre asile. Les deux frères allèrent prendre gîte dans un faubourg d'Ypres, chez l'aubergiste Jacques Ventolle, à l'enseigne du Petit-Poperingue. Quand le pauvre peigneur de laine vit son frère installé là, il courut à Saint-Omer chercher les hardes de Damiens, et il le rejoignit le 31 chez Ventolle.

Le 1er août, nouvel asile, à Zutnoland, chez Pierre Roland Pael, cabaretier, à quelques portées de fusil de Poperingue. C'est là que Joseph-Antoine laissa son frère, caché sous le nom de Pierre Guillemant.

Damiens resta là huit jours, passant sa vie dans sa chambre, taciturne, morose, se levant tard et jouant tristement quelques parties de cartes dans la salle enfumée du cabaret, avec des grenadiers des troupes de la reine Hongrie. Le sang le tourmentait toujours, et il prit le parti de se faire saigner. Le lendemain, comme il ne descendait pas, l'hôtesse monta dans sa chambre et le trouva baigné dans son sang, mais les yeux ouverts et le regard calme. Il répondit à ses questions que ses bandes s'étaient déliées. On le raccommoda, et il descendit, toujours soucieux, faire sa partie de cartes.

Le 9 août, le cabaret de Zutnoland lui étant devenu insupportable, il retourna à Poperingue, et descendit à l'auberge de Jacobus Masselin, qu'il quitta au bout de quatre jours, pour partager la chambre d'un tisseur de bas au métier, Nicolas Playoust, chez une mercière de Poperingue, Pétromille Hammeau. Pendant quinze jours, cet homme prêta à Damiens la moitié de son lit. Damiens lui cachait son nom, et Nicolas ne l'appelait que Monsieur. Le tisseur eût bientôt remarqué que son camarade de lit ne ressemblait pas à un autre Monsieur, et il se mettait en colère sans motif. Playoust décida que Monsieur avait reçu sur la tête un coup de marteau de Martin et Martine, les carillonneurs automatés de Cambrai, patrons naturels de tous les toqués de Flandre.

Il était, au reste, évident pour le brave tisseur que son compagnon de chambre avait quelque chose sur la conscience, et il résolut de se débarrasser de cet hôte incommode qui lui répétait de temps en temps: "Mademoiselle Henriette m'a toujours prêté que je ferais un mauvais coup."

Cette Henriette, c'était la femme de chambre de Verneuil-Saintreuse.

Un jour, Nicolas Playoust étant allé se promener avec Mon-

sieur, celui-ci lui dit, en s'escrimant (racontait le bonhomme): "Si je retourne en France (Poperingue appartenait à la Hollande), oui, j'y retournerai, et si je meurs, le plus grand de la terre mourra aussi, et vous en entendrez parler." Et, en rentrant, Damiens voulut faire écrire à Playoust une lettre qui commençait par ces mots: "Mademoiselle Henriette me l'a toujours bien prêté que je ferbis un malheur..."

Le 10 septembre, au matin, le bourgmestre fit appeler l'inconnu, le monsieur, en chambre, sans doute pour lui demander des renseignements plus précis sur son nom et sur ses antécédents. Damiens se montra fort troublé: "Si vous n'avez rien sur la conscience, lui dit l'honnête Playoust, vous pouvez aller en sûreté: monsieur le bourgmestre ne vous mangera pas."

Une heure après, Damiens quittait la chambre de Playoust et Poperingue, sans même emporter ses hardes. Il se dirigea vers Nedouchez, en Artois. Le 12, il était à Cœur-Joyeux, près Saint-Omer. Il alla faire, à Arcq, une visite à son père, et le pria de faire venir en secret son frère et sa sœur. Joseph-Antoine et la veuve Collet arrivèrent en hâte. Damiens ne les mandait que pour leur reprendre l'argent qu'il leur avait donné sur le vol de son maître. Mais ces braves gens avaient été conter la chose au curé de Sainte-Marguerite, et l'abbé Fenès leur avait conseillé de restituer ce qu'ils avaient en leur possession, ce qu'ils s'empressèrent de faire.

A continuer.

PLUS DE BRANDY NOSES.—Un médecin de Paris, le Dr. Bernste, a trouvé moyen de ramener à leur couleur normale les nez désagréablement rouges des grands buveurs.

Il se sert de l'électricité pour cette œuvre philanthropique. Qu'on vienne dire maintenant qu'il n'y a pas un Dieu pour les ivrognes. Non seulement on invente pour eux tous les jours quelque nouvelle drogue, mais voilà que maintenant on va les délivrer des inconviens de leur passion. On ne pourra plus les distinguer des membres de la Tempérance, ils ne porteront plus leur enseigne.

Que va dire John Dougall du Witness? Il va sans doute se hâter de demander la mort du malheureux médecin qui a osé faire une pareille découverte.

IL EST AVEC LE CIEL DES ACCOMMODERMENTS...—Un de ces derniers dimanches, les habitants d'un petit village écossais, en arrivant à la chapelle, aperçurent sur la porte un écriteau qu'y avait fait mettre le ministre, et qui était ainsi conçu:

"AVIS.—Les fidèles de la paroisse sont prévenus qu'il n'y aura pas de service dimanche prochain dans cette chapelle, ma femme en ayant besoin pour faire sécher notre linge."

Est-ce que ce digne serviteur de l'Eglise change souvent de chemise?

FRANCHISE.—Petit fragment de dialogue féminin: —Irez-vous à la messe demain, ma chère?

—Je ne sais pas trop! Cela dépendra entièrement de mon chapeau neuf.

JOLI HUMBURG.—Un de nos facteurs de pianos a trouvé un assez joli mode d'annonce:

"M***, FABRICANT DE PIANOS, Consomme deux éléphants par semaine. Tant ses affaires sont considérables."

UN MONSIEUR.—Garçon, vos doigts laissent une empreinte grise sur les bords de l'assiette. Quand on a les mains sales..

—Vous appelez ça des mains sales? interromp le garçon: c'est la sueur;—si le chef vous montrait les siennes, que diriez-vous donc.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'il sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 13 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 8 jusqu'à la Station 906 près du Lac Malfait, formant un parcours d'environ 20 1/2 milles.

La Section No. 14 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 13 jusqu'à la Station 543, un point entre l'embouchure de la Rivière Amqui et le petit Lac Matapédia, formant un parcours d'environ 22 1/2 milles.

La Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 9 jusqu'à la Station 639, à peu près 1/2 mille à l'Est de la traverse de la Rivière Nepissiguit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

La Section No. 16 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Section No. 10, formant un parcours d'environ 18 1/2 milles.

Les Contrats pour les susdites Sections devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4, ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 3 est dans la Province de Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de la Station 370, environ deux milles au Sud de la Rivière Restigouche, jusqu'à la Station 190, environ 2,000 pieds au Sud de la Rivière à l'Anquille, près de Dalhousie, formant un parcours d'environ 24 milles.

La Section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étend à partir de la Station 230 sur les Hauts de l'Amherst, jusqu'à la Station O, sur les Hauts de l'Amherst, environ un mille au Nord de la Rivière Phillips, formant un parcours d'environ 27 milles.

Les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4 devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet, 1871.

Les plans et profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires, à Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean, et Halifax: le et après le DIX MARS prochain, et les Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et inscrites "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., lundi, le 4 Avril 1870.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A. WALSH, ED. B. CHANDLER, C. J. BRYDGES, A. W. McLELAN, Commissaires.

Bureau des Commissaires, Ottawa, le 24 Janvier 1870.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND ET FILS,

12 & 14 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

Cet Etablissement est constamment du mieux assorti en Livres d'Histoire, de Littérature, de Théologie, de Droit, de Médecine, de Sciences diverses, de Classiques Français, Latin, Grec etc., etc. Les maisons d'Education trouveront à cette Librairie toute espèce de Livres et Fournitures d'Ecoles à des prix qui défient toute concurrence.

C. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER, No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STERÉOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 10, Place d'Armes. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 4 fév. 1870. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 17 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES.

Ottawa, 8 déc. 1869. AVIS est par les présentes donné que SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL, a, ce jour, nommé le Secrétaire d'Etat pour les Provinces, "Surintendant-Général des Affaires des Sauvages," ayant l'administration de toutes les affaires se rapportant aux tribus Indiennes. C'est pourquoi toutes communications se rattachant aux Affaires Indiennes, doivent être à l'avenir adressées à l'Hon. Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

JOSEPH HOWE, Secrétaire d'Etat pour les Provinces, Surintendant-Général des Affaires Indiennes.

ATTENTION!!!

L'Opinion Publique est en vente chez les personnes dont les noms suivent:

Jean Baptiste Ethier, épicier, (coin des rues Montcalm et Mignonne.)

Louis Carle, épicier, (coin des rues Visitation et Robin.)

Jean Baptiste Lepine, épicier, (coin des rues Beaudry et Mignonne.)

Joseph N. Duhamel, épicier, (coin des rues Logauchetière et Visitation.)

Téleshpore Germain, épicier, (coin des rues Durham et Dorchester.)

Olivier Lorange, épicier, (coin des rues Sydenham et Dorchester.)

M. Robert, barbier, (Carré Papineau.)

J. G. Davie, épicier, (coin des rues Ste. Marie et Fullum.)

Vic. Hainault, épicier, (coin des rues Craig et DeSalaberry.)

Richard Renaud, marchand de tabac, (No. 10, Carré Chaboillez.)

Pierre Imbleau, épicier, (262, rue des Seigneurs.)

Stephen Smith, libraire, (No. 9, rue La-montagne.)

Joseph Lorange, épicier, (coin des rues Montcalm et Dorchester.)

MUSIQUE.

M. J. B. LABELLE a l'honneur d'annoncer au public qu'il continuera ses Leçons en Musique Instrumentale (ORGUE, PIANO, HARPE et GUITARE). Instruction sera donnée soit chez lui, soit chez les élèves. Termes modérés.

S'adresser, M. LABELLE, Bureau de "L'Opinion Publique," 10, Place d'Armes.

L. P. DUFRESNE, MARCHAND DE Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉS ET GRAYÉS

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an PAR NUMERO.....10 Centins

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT.....\$2.50 par année Aux États-Unis.....3.00 Par numéro.....5 Centins Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES.....10 Centins la ligne 1re fois, 5 Centins "2me" &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le Journal seront considérés comme abonnés.

FRAIS DE POSTE-ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.